



HAL
open science

Rapport de diagnostic "Une adduction d'eau dans la Vallée de l'Ardusson" (Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD de Sognes)

Marie-Caroline Charbonnier, Pierre Mathelart, Katinka Zipper, Alessio Bandelli, Patrick Chevallier, Isabelle Comte, Simon Loiseau

► To cite this version:

Marie-Caroline Charbonnier, Pierre Mathelart, Katinka Zipper, Alessio Bandelli, Patrick Chevallier, et al.. Rapport de diagnostic "Une adduction d'eau dans la Vallée de l'Ardusson" (Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD de Sognes). [Rapport de recherche] INRAP Grand Est Nord. 2014. hal-02456638

HAL Id: hal-02456638

<https://inrap.hal.science/hal-02456638>

Submitted on 27 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ferreux-Quincey, Aube
Rue du Moulin, Impasse des Prairies,
Chemin de Marigny, RD de Sognes

Une adduction d'eau dans la Vallée de l'Ardusson

sous la direction de

Marie-Caroline Charbonnier

Ferreux-Quincey, Aube
Rue du Moulin, Impasse des Prairies,
Chemin de Marigny, RD de Sognes

Une adduction d'eau dans la Vallée de l'Ardusson

sous la direction de

Marie-Caroline Charbonnier

par

Marie-Caroline Charbonnier

Pierre Mathelard

Katinka Zipper

avec la collaboration de

Alessio Bandelli

Patrick Chevallier

Isabelle Comte

Simon Loiseau

Inrap Grand-Est-Nord

12 rue de Méric, C.S.80 005, 57063 Metz cedex 02

Tél. 03 87 16 41 50,

grand-est-nord@inrap.fr

Septembre 2014

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

06	Fiche signalétique
07	Mots-clefs des thesaurus
08	Intervenants
09	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
12	Arrêté de prescription
24	Arrêté de désignation

Résultats

26	1	Introduction, description de l'opération
26	1.1	Circonstance et conditions de réalisation de l'opération
26	1.2	Contexte géologique
28	1.3	Contexte archéologique et historique
30	2	Stratégie et méthodes mises en œuvre
30	2.1	Méthodes et techniques d'investigation
30	2.2	Protocole d'enregistrement et de traitement des données et des vestiges archéologiques
30	2.3	Calendrier de réalisation
30	2.4	L'archivage des données
31	2.5	Contraintes
32	3	Résultats, l'occupation archéologique
32	3.1	Présentation générale
32	3.2	Observations archéologiques et interprétations
38	3.2.1	La période protohistorique
39	3.2.1.1	La fosse 3000
39	3.2.2	L'occupation gallo-romaine
41	3.2.2.1	Les fondations en grès
44	3.2.2.2	L'aqueduc 2006/2013
47	3.2.3	Les vestiges non datés
51	4	Conclusion

52	5	Bibliographie
53	6	Études céramologiques
59	7	Liste des figures

Inventaires techniques

62	1	Inventaire des sondages
64	2	Inventaire des structures
66	3	Inventaire du mobilier ferreux
66	4	Inventaire de la documentation écrite
66	5	Inventaire des prélèvements
67	6	Inventaire des photographies
71	7	Planche contact
80	8	Listing des surfaces
81	9	Listing des points topographiques



I. Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Champagne-Ardenne

Département
Aube

Communes
Ferreux-Quincey

Adresse ou lieu-dit
Rue du Moulin,
Impasse des Prairies,
Chemin de Marigny,
RD de Sognes

Codes

code INSEE
10 148

Numéro de dossier Patriarche
7364

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

Lambert 93

X : 694489,000
Y : 2384772,000
Z :

Références cadastrales

Communes
Ferreux-Quincey

Année

section(s)
ZK, ZM, C,ZM

parcelle(s)
35,17 et 108, 256,25 et 26

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

Propriétaire du terrain

Bouygues Immobilier
9 rue André Pingat
51721 Reims

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2014/010

Numéro de l'opération
BA 07201601

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
2014/331

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Bouygues Immobilier
9 rue André Pingat
51721 Reims

Terrassement

Beaussire Christophe
Parc d'activité de la Fourchette,
Avenue du Cotentin
50500 Catz

Nature de l'aménagement

Lotissement

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Est nord

Responsable scientifique de l'opération

Marie-Caroline Charbonnier

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Est nord
12 rue de Méric, C.S.80 005,
57063 Metz cedex 02

Dates d'intervention sur le terrain

Préparation
Le 10 juin 2014

Diagnostic
Les 11 et 12 juin 2014

Post-fouille
Août 2014

Surfaces

prescrite
9 711

disponible
9 711

ouverte
1 099 (soit 9%)

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Epipaléolithique
- Néolithique
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Chalcolithique
- Protohistoire
 - Âge du Bronze
 - Ancien
 - Moyen
 - Final
 - Âge du Fer
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes
- Époque contemporaine
 - Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Foyer
- Structure urbaine
- Fossé
- Fosse
- Sépulture
- Murs
- Abri
- Megalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Trou de poteau
- Habitat
- Extraction
- Paléosol

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - TCA (tuiles et briques)

Études annexes

- Géologie
- Géomorphologie
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Acq. des données
- Numismatique
- Datation
- Archéogéographie

...

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Jan Vanmoerkerke, SRA	Ingénieur d'études	Prescription et contrôle scientifique
Stéphane Sindonino, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Marie-Caroline Charbonnier, Inrap	Responsable d'opération	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Desfossés, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jan Vanmoerkerke, SRA	Ingénieur d'études	Prescription et contrôle scientifique
Claude Gitta, Inrap	Directeur inter-régional grand-est-nord	Mise en place et suivi de l'opération
Stéphane Sindonino, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Marie-Caroline Charbonnier, Inrap	Responsable d'opération	Responsable scientifique
Patrick Chevallier, Inrap	Technicien d'opération	Enregistrement des données
Isabelle Comte, Inrap	Topographe	Relevés topographiques

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Marie-Caroline Charbonnier, Inrap	Responsable d'opération	Rédaction des textes, DAO
Patrick Chevallier, Inrap	Technicien d'opération	Enregistrement des données
Isabelle Comte, Inrap	Topographe	Établissement des plans topographiques
Marie-Josée Duprez	Assistante d'étude et d'opération	Mise en page du rapport

Notice scientifique

L'opération de diagnostic archéologique réalisée sur quatre parcelles 35, 17,108,256, 25 et 26 de la commune de Ferreux-Quincey (10) fait suite à une demande volontaire de Bouygues Immobilier. Le diagnostic prescrit par le Service Régional de l'archéologie et réalisé par l'Inrap a pour but de repérer le potentiel archéologique de la surface totale du projet soit 9711 m² en raison de sa localisation dans une zone urbanisée révélant un riche patrimoine archéologique.

Dix-neuf sondages et huit extensions ont été réalisés, ce qui représente un taux d'ouverture de 9%. La cote d'apparition des vestiges oscille entre 86 et 102 m NGF soit 0,50 m sous le niveau du sol actuel (profondeur moyenne d'apparition des vestiges : 0,40 m).

16 unités stratigraphiques (US) ont été définies au cours de l'opération, elles sont relatives à 1 structure et 23 faits. Six vestiges ont livré du mobilier céramique soit environ 23 % de la totalité des vestiges. La majorité du mobilier céramique concerne l'époque protohistorique, quelques tessons indiquent une présence gallo-romaine et médiévale. Toutefois compte-tenu du mode de construction des vestiges et de la céramique associée, deux phases d'occupations principales ont pu être mises en évidence : la période protohistorique et la période gallo-romaine.

La **période protohistorique** se signale par la présence d'une fosse de combustion (foyer) dans laquelle quarante-quatre fragments ont été mis au jour sur le secteur 3000 (*parcelle rue du Moulin*). Le fait détecté semble correspondre à une occupation bien circonscrite au centre du village de Ferreux Quincey. Il convient de surcroit de souligner le grand intérêt du mobilier céramique observé dans la fosse 3000, fouillée intégralement, qui fournit un aperçu sur le vaisselier hallstattien local.

Localisés sur le secteur 2000 (*parcelle impasse des Prairies*), les vestiges **antiques** occupent une superficie de 1600 m². Cinq fondations de murs ont été mises au jour et partiellement observées compte-tenu des contraintes liées à la parcelle (exiguïté et ligne à moyenne tension). La découverte significative de ce diagnostic est la présence d'un aqueduc maçonné observé sur une longueur de 7 m qui suit la pente naturelle du terrain. Parfaitement conservé, il est orienté nord-est-sud-ouest. Cette structure est intéressante à plusieurs titres. Tout d'abord en Gaule romaine (dans les limites de la France métropolitaine)

il s'agit du mode de construction le plus utilisé pour l'édification des aqueducs et ce à toutes les époques. Néanmoins dans le département de l'Aube (10), les découvertes d'aqueducs maçonnés concernent uniquement celui découvert à Troyes¹. Cette découverte soulève donc deux questions : Quelle est l'origine de cette adduction et quel établissement alimente-t-elle ?

Sur les quatre parcelles diagnostiquées, seules les parcelles 256 (*secteur 3000*) et 25 et 26 (*secteur 2000*) ont livré de nombreuses informations (un foyer avec plus de onze formes céramiques datées du Hallstatt D2-D3 à La Tène A ; un tronçon d'aqueduc maçonné et des fondations de murs en grès) mais qui restent incertaines tant quelques attributions chronologiques peuvent être litigieuses et l'interprétation des structures délicates compte-tenu des contraintes liées aux terrains. Seul un décapage extensif pourrait confirmer ou infirmer ces interprétations. Les données archéologiques récoltées lors d'une étude approfondie seraient d'un intérêt majeur pour la connaissance du passé de ce secteur géographique de la vallée de l'*Ardusson*, elle permettrait ainsi de définir l'évolution chronologique du site.

1. Borau 2010, Daroq 2010.

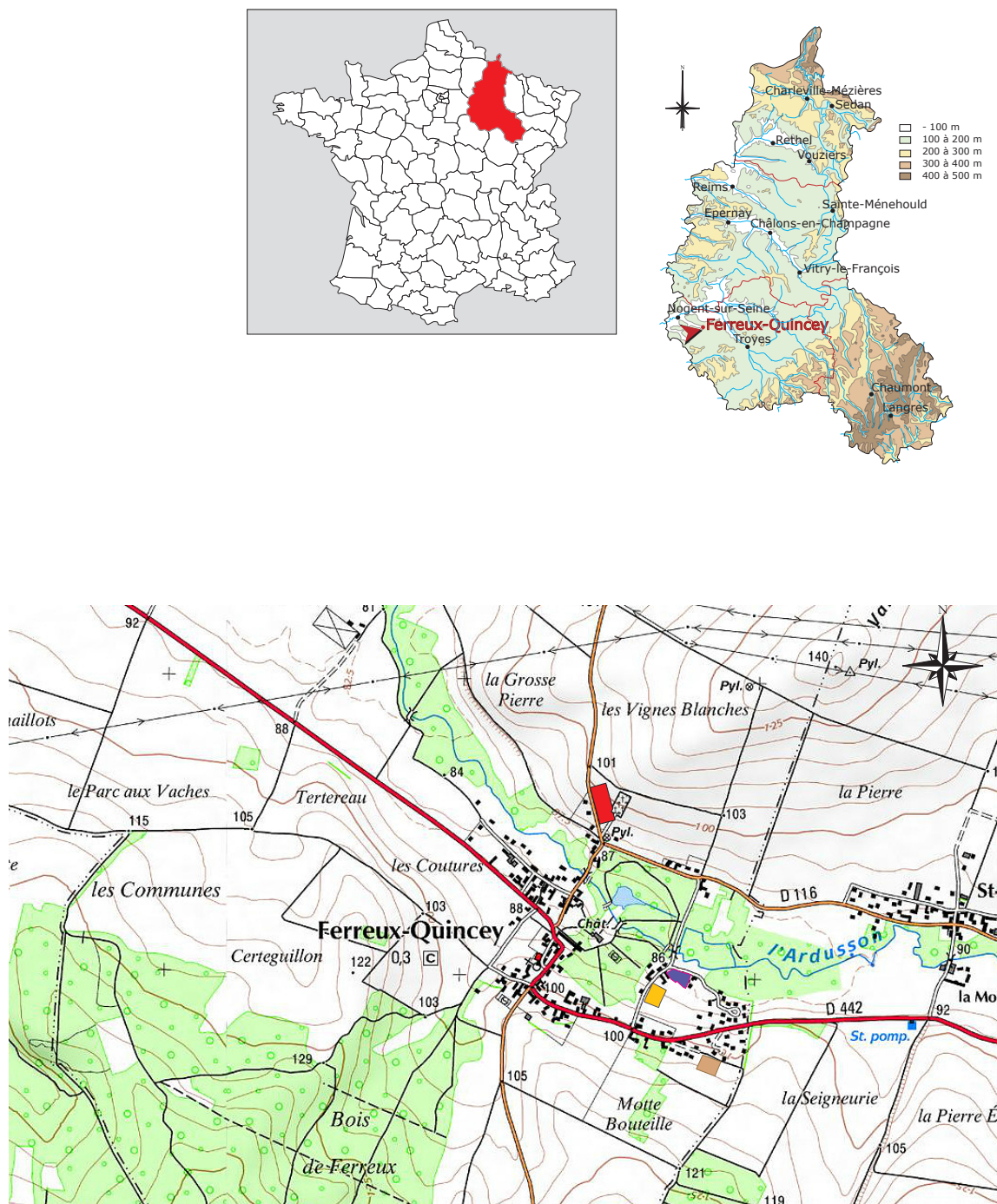
État du site

L'opération de diagnostic archéologique réalisé sur les parcelles 35, 17,108, 256, 25 et 26 de la commune de Ferreux Quincey (10) fait suite à une demande volontaire déposée par Bouygues Immobilier. Le diagnostic prescrit par le Service Régional de l'Archéologie et réalisé par l'Inrap a pour but de détecter le potentiel archéologique de la surface totale du projet soit 9711 m², en raison de sa localisation dans une zone révélant un riche patrimoine archéologique. L'opération archéologique se décompose en **quatre** zones distinctes entre 100 et 500 m de distance les unes des autres et à une différence d'altitude de 2 m entre le point haut de la zone **4000** (situé au sud) et le point bas de la zone **2000** (situé au nord-est).

Au total, dix-neuf sondages et huit extensions ont été réalisés en quinconce sur les parcelles 35, 17,108, 256, 25 et 26 selon un axe nord-nord-ouest/ sud-sud-est (**zone 1000**), ouest-nord-ouest/est-sud-est (**zone 2000**), nord-nord-est/sud-sud-ouest (**zone 3000**) et nord-ouest/sud-est (**zone 4000**) espacés de 12 mètres environs. La profondeur moyenne d'apparition des vestiges est de 0,40 m en dessous du niveau de sol actuel, ce qui correspond à un horizon stérile de 0,30 m d'épaisseur en moyenne, puis à un horizon limoneux ou crayeux d'épaisseur variable. Les dix-neuf sondages représentent une surface totale ouverte de 9711 m² soit 9 % de la surface totale des parcelles.

Sur cette opération, **vingt-cinq** faits ont été mis au jour lors de notre intervention. Il s'agit d'une part de fondations maçonnées, d'un système d'adduction d'eau et d'une fosse protohistorique et d'autre part, de tronçons de fossés et de fosses aux datations incertaines. Ils se répartissent comme suit : 5 fondations de murs, 1 système d'adduction d'eau, 7 tronçons de fossés, 10 fosses, 1 trou de poteau et 1 niveau de remblais.

Localisation de l'opération



Localisation du diagnostic "Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny -RD Sognes"

- Parcelle n°35, section ZK (Secteur 1000)
- Parcelle n°256, section C (Secteur 2000)
- Parcelles n°107 et 108, section ZM (Secteur 3000)
- Parcelles n°25 et 26 section ZM (Secteur 4000)

Fig.01 localisation du projet sur fond de carte IGN 1/25000°.

Arrêté de prescription



PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

BORDEREAU D'ENVOI

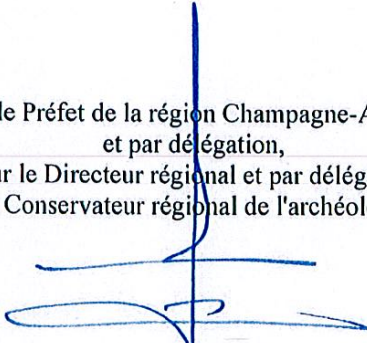
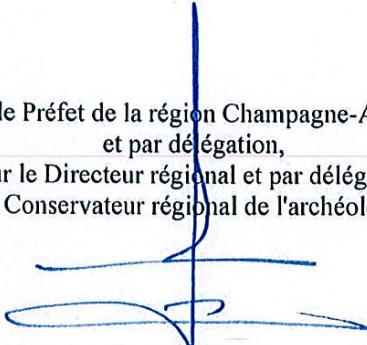
Direction régionale
des affaires culturelles
Champagne-Ardenne

à

INRAP GRAND EST NORD
12 rue de Meric
CS 80005
57063 Metz cedex 02

Affaire suivie par : Jan Vanmoerkerke
Service : Archéologie
Téléphone : 03 26 70 63 37
Courriel : jan.vanmoerkerke@culture.gouv.fr
Références : SRA/14/JV/MD/000070

Châlons-en-Champagne, le 9 janvier 2014

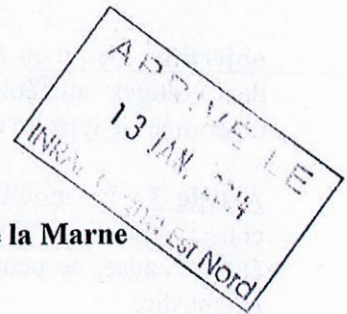
DESIGNATION DES PIECES	NBRE	OBSERVATIONS
<p><u>OBJET</u> :</p> <p>Département(s) : AUBE</p> <p>Commune(s) : Ferreux-Quincey</p> <p>Lieu(x)-dit(s) : «rue du Moulin, impasse des Prairies, chemin de Marigny, RD de Sognes»</p> <p>Arrêté n° 2014/010 en date du 9 janvier 2014 portant prescription d'un diagnostic archéologique</p>	1	<div style="text-align: right;">  </div> <p>Pour attribution</p> <p>Pour le Préfet de la région Champagne-Ardenne et par délégation, Pour le Directeur régional et par délégation, Le Conservateur régional de l'archéologie,</p> <div style="text-align: center;">  Yves Desfossés </div>



PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

**Direction régionale des affaires culturelles
Service Régional de l'archéologie**

Arrêté n° 2014/010
7364



Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne

VU le code du patrimoine et notamment son livre V, titre II ;

VU la demande volontaire de diagnostic, déposée à la Direction régionale des Affaires culturelles le 6 janvier 2014, par Bouyges Immobilier, 9, rue André Pingat, 51 721 Reims cedex, pour les terrains situés à Ferreux-Quincey, « rue du Moulin, impasse des Prairies, chemin de Marigny, RD de Sognes », section ZK, parcelle 35 ; section ZM, parcelles 17 et 108 ; section C, parcelle 256 ; section ZM, parcelles 25 et 26 ; 12 600 m²,

CONSIDÉRANT que, en raison de leur nature, de la localisation des terrains d'assiette du projet sur des occupations médiévales, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Champagne-Ardenne

Département : Aube

Commune : Ferreux-Quincey ;

Lieu-dit : « rue du Moulin, impasse des Prairies, chemin de Marigny, RD de Sognes »

Cadastre : section ZK, parcelle 35 ; section ZM, parcelles 17 et 108 ; section C, parcelle 256 ; section ZM, parcelles 25 et 26

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'institut national de recherches archéologiques préventives. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application de l'article L. 523-7 du code du patrimoine.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par l'institut national de recherches archéologiques préventives sur la base des prescriptions suivantes :

emprise : 12 600 m² (cf. plan de situation)

principes méthodologiques : cf. annexe jointe ;

objectifs : mettre en évidence et caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents sur l'emprise du projet afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

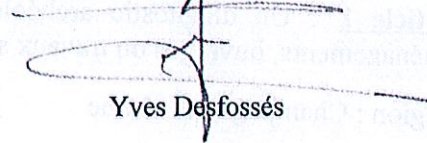
L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la DDT, au directeur interrégional Grand-Est Nord de l'institut national de recherches archéologiques préventives et à Bouyges Immobilier, 9, rue André Pingat, 51 721 Reims.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 9 janvier 2014

Pour le Préfet de la région Champagne-Ardenne et
par délégation,

Pour le Directeur régional et par délégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie,



Yves Desfossés

Copies à :

- INRAP
- Préfecture(s) de département(s)
- DRAC - SRA

Mairie(s)

- Autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation
- Gendarmerie ou Police urbaine

Principes méthodologiques

PRESCRIPTIONS GENERALES

Les présentes prescriptions seront notifiées au responsable scientifique de l'opération (RO). Celui-ci ne peut commencer l'opération sans avoir pris connaissance de l'intégralité du document et en avoir accepté le contenu. Le responsable veille également à ce que le matériel nécessaire à l'application de ces prescriptions soit disponible et opérationnel.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération. À cet effet le démarrage de l'opération lui sera notifié au moins 5 jours à l'avance, et un rendez-vous sera organisé entre le responsable d'opération et le SRA.

Toute modification substantielle en terme de diminution (non-accessibilité) ou d'augmentation de la surface de l'emprise devra être actée par une prescription modificative, à la demande de l'aménageur et ce avant le démarrage de l'opération. En l'absence de cette modification, le diagnostic sera considéré comme non conforme et le rapport refusé.

Les contraintes pour l'implantation des sondages (lignes électriques...) doivent être explicitement indiquées dans le rapport de diagnostic. Dès lors que celles-ci nuisent réellement à la validité du diagnostic - une partie importante de la surface n'étant pas accessible par exemple - une demande d'arrêt modificatif doit être faite par l'aménageur et ce, avant le démarrage de l'opération (cf. supra).

L'opération devra être réalisée conformément aux normes de sécurité en vigueur, définies par le Livre II, Titre III du Code du Travail, le décret 2008-244 du 7 mars 2008 pour les opérations terrestres et le décret 90-277 du 28 mars 1990 et ses arrêtés d'application pour les opérations subaquatiques.

À l'issue de l'opération, le responsable scientifique de l'opération remettra au conservateur régional de l'archéologie et en même temps, l'ensemble de la documentation, le mobilier et le rapport de diagnostic, tels que définis par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

En ce qui concerne la propriété du terrain, c'est le propriétaire au moment du démarrage de l'opération qui doit être pris en compte (selon l'acte de vente définitif, daté et non la promesse de vente) et qui doit être indiqué dans le rapport d'opération. Le propriétaire, indiqué dans la prescription, ne peut être repris sans contrôle préalable. S'il y a plusieurs propriétaires, un plan cadastral avec projection des vestiges devra être produit.

Les cotes d'apparition et de profondeurs des structures seront exprimées en Nivellement Général de la France. En zone urbaine, les unités stratigraphiques doivent également utiliser les cotes NGF. Le recours à des cotes artificielles n'est pas accepté et le rapport ne pourra être validé.

Pour les diagnostics ayant livré des vestiges situés en limite ou à proximité d'aménagements "anciens", postérieurs à la Deuxième Guerre mondiale et n'ayant pas fait l'objet d'une intervention archéologique, les photos aériennes verticales antérieures à ces aménagements devront être consultées. Il s'agit d'un contrôle a posteriori.

Dans des contextes géo-topographiques propices aux inondations, la programmation du diagnostic doit tenir compte de cet aléa. Aussi, toute intervention sera interdite pendant les périodes de l'année où la nappe phréatique est haute.

Tout rapport de diagnostic devra comporter des cartes des opérations et occupations environnantes, afin de situer l'opération au sein des interventions antérieures. Il convient de fournir une cartographie distinguant au moins deux, voire trois niveaux (dans le cas particulier d'opérations contiguës) ; les deux premières cartes étant systématiquement fournies.

▪ *Niveau 1 = carte des opérations*

Cette carte comprend au minimum une surface de 2 km sur 2 km autour de l'opération et doit comporter l'intégralité des informations disponibles dans ce cadre. Un élargissement de cette surface peut être jugé utile mais les données devront toujours y garder leur exhaustivité. Dans le cas de tracés linéaires, la représentation des opérations pourra cependant être limitée à celles situées à moins de 300 m de part et d'autre dudit linéaire. En zone urbaine (ancienne), la carte peut être limitée à un secteur d'environ 300 m sur 300 m, en fonction de la densité des données.

La zone d'étude s'affranchit de toutes les formes de limites administratives, à l'exception du découpage communale et des noms de communes qui devront toujours apparaître.

Un fond de carte topographique sera utilisé. Y figureront au minimum les courbes de niveaux, l'hydrographie et les limites des communes.

Ce premier niveau contient les emprises de toutes les opérations archéologiques réalisées, ainsi que, le cas échéant à définir avec le SRA, celles prescrites. Les diagnostics seront figurés dans une couleur claire, les fouilles dans une couleur plus sombre. Chaque opération sera accompagnée d'un cartouche mentionnant : le code patriarcale ou un autre identifiant (lieu-dit, adresse), le nom du responsable d'opération et l'année de réalisation sur le terrain. D'éventuels suivis de travaux ou d'autres opérations suffisamment documentées seront également indiquées dans une troisième couleur. Le commentaire de cette carte peut se réduire à une simple liste d'opérations avec : commune, RO, année de réalisation, code patriarcale, n° de l'arrêté de prescription et la surface étudiée.

▪ *Niveau 2 = carte des occupations*

Il s'agit de la carte précédente, mais les emprises d'opérations sont éclaircis et les occupations ajoutées.

Les occupations représentées concernent au moins la ou les phase(s) concernées par la nouvelle opération, ainsi que les phases immédiatement antérieures et postérieures. Dans l'aire considérée, les occupations détectées et traitées par sondages et fouilles sont toutes figurées. Les occupations sont représentées de préférence par leurs étendues réelles ou supposées et l'usage du point réservé aux découvertes ponctuelles ou mal documentées. Concernant les découvertes fortuites ou les résultats des prospections légères, leur représentation ne sera prise en compte que s'il s'agit d'occupations suffisamment argumentées apportant des informations scientifiques réellement exploitables.

La réalisation de cette carte n'exclut bien évidemment pas d'en réaliser d'autres sur de plus grands secteurs, en fonction des problématiques posées.

Le texte correspondant à cette carte est important et devra être réalisé à partir des sources primaires. Des approches très différentes sont possibles mais devront toujours mettre en rapport les occupations découvertes avec la surface explorée, y compris à l'occasion des opérations précédentes.

En cas de résultats particulièrement significatifs, il peut être justifié d'intégrer cette carte et son commentaire dans la synthèse.

▪ *Niveau 3 = cas exceptionnels*

Si l'opération réalisée est contiguë à d'autres opérations, ou simplement séparée par un

chemin ou une étroite bande de terrain, et si des vestiges notables y ont été révélés, un troisième plan inclura ces données (limites d'opérations, de sondages et/ou de décapage, ainsi que les vestiges repérés ou fouillés intérieurement).

● **phase terrain :**

- Le responsable assurera une présence effective sur le terrain pour la durée totale de l'opération ;
- Le suivi permanent de la pelle sera réalisé par le responsable de l'opération, ou en cas d'absence, par une personne présentant les compétences requises pour le remplacer. La totalité du remplacement devra être assurée par la même personne ;
- Les tranchées seront réalisées à l'aide d'une pelle hydraulique avec chauffeur habilité et expérimenté pour ce type d'intervention. La pelle aura une puissance de 20 T minimum et sera munie d'un godet à lame d'une largeur minimum de 3 m afin de garantir une lecture optimale du sol ;
- Sauf cas particulier (urbain, revêtement par exemple de bitume, ...) et afin d'assurer la conservation des niveaux archéologiques, seuls des engins sur chenilles accèderont au chantier.
- Les sondages se présentent sous forme de tranchées interrompues disposées en quinconce et réparties équitablement sur la totalité de la surface. On veillera à ce qu'aucun point de l'emprise prescrite se situe à plus de 12 m d'un sondage. Néanmoins ces principes conserveront une certaine souplesse en fonction de la topographie, des découvertes ou du contexte (cf. prescriptions particulières).
- En milieu rural, à l'exception des cas particuliers ci-après mentionnés, le maillage de base couvrira 8% de la superficie prescrite. Ce taux sera porté à 10% dans les cas suivants :
 - superficie prescrite inférieure à 1 ha ,
 - vestiges préalablement avérés,
 - topographie ou milieu sédimentaire particuliers (vallées, zones où des paléosols sont conservés, zones à affleurement de silex, etc.),
 - et localement dès lors que le moindre vestige ou élément mobilier sera détecté.
 Ce taux s'entend hors extensions ci-après exposées (fenêtre, élargissement, densification, etc.)
- Dans le cas où le maillage de base (8 ou 10 %) ne suffirait pas à caractériser précisément les structures ou les anomalies, ces tranchées seront élargies, ou des tranchées supplémentaires seront réalisées, selon les modalités suivantes :
 - des élargissements de quelques m² seront pratiqués pour toutes les structures isolées ou en petits nombre afin de les dégager entièrement ;
 - des fenêtres ou doublements de tranchées, de surface réduite seront réalisées pour les concentrations de vestiges ou les types de sites bien connus. Dans ce cas, c'est le nombre de tests, la qualité des observations, les relations stratigraphiques, la caractérisation, les identifications, ainsi que la relation fonctionnelle argumentée entre les structures ou la certitude d'avoir atteint les substrats... qui doivent être visés et qui seront déterminants. Des fenêtres plus grandes ou multiples ne se justifient que pour les cas incompris ou énigmatiques (zones à " poteaux " ou autres structures avec un doute sur la détermination, secteurs avec peu ou pas de mobilier...) ;
 - en revanche, ces élargissements pourront être de surface plus importante, voire très importante, pour les vestiges épars, mal définis, situés dans les zones à paléosol avec peu d'artefacts, les zones à chenaux..., c'est-à-dire pour tout ce qui ne peut être clairement caractérisé, aussi bien en ce qui concerne la datation, la fonction, la conservation, et surtout, l'extension ;
 - en règle générale, la multiplication des fenêtres ou le doublement des tranchées est nécessaire pour définir l'extension des sites. Pour ce faire l'approche la plus pragmatique consiste à densifier les sondages à partir des zones périphériques en se rapprochant progressivement de

la concentration initialement détectée par le maillage de base (cf. principe de la spirale, Bonnabel L. et alii 2005 dans Augereau A., Guy H. et Koehler A. *Le diagnostic des ensembles funéraires* : p.22-29). En milieu funéraire cette approche est essentielle.

- En milieu urbain, les sondages devront être réalisés de façon à pouvoir estimer le volume des couches archéologiques conservées, ainsi que l'épaisseur des stériles, tout en étant peu destructeurs. Dans ce cas, il conviendra de procéder par opportunisme en vidant les excavations récentes susceptibles d'avoir perturbé des couches anciennes, favorisant ainsi l'observation/l'étude de ces dernières (coupes) sans les perturber davantage.
- La stratigraphie de toutes les tranchées sera décrite individuellement en cas de variation notable ou collectivement dans les autres cas. Les anomalies et les structures observées seront toutes décomptées et décrites. 10 % de chaque type de structures et d'anomalies sera testé, avec un minimum de trois structures par type. Ces tests seront réalisés sous des formes différentes en fonction des types de structures ; l'objectif étant de s'assurer de l'interprétation proposée de celles-ci. Le test portera la plupart du temps sur une moitié de la structure ; mais en fonction de la nature de celle-ci, il pourra prendre la forme soit d'une petite tranchée manuelle (pour les tombes par exemple), soit d'une vidange mécanique complète (pour les grandes fosses ou les silos par exemple). Les coupes seront toujours débordantes. L'identification uniquement visuelle d'anomalies supposées " naturelles " n'est pas acceptée ;
- Pour chaque type ou groupe de vestiges (structures, couches, etc.) seront précisés :
 - la cote d'apparition,
 - la position dans la séquence stratigraphique du sondage,
 - la forme (plan et profil) et les dimensions,
 - le type de remplissage et son descriptif
 - la stratigraphie du remplissage,
 - la cote de profondeur,
 - les éléments de datation et d'interprétation,
 - le cas échéant la présence de mobilier (avec descriptif et attribution chronologique), mais aussi son absence, qui sera clairement précisée,
 - les liens stratigraphiques éventuels avec les autres contextes,
 - le geste archéologique (test transversal, en quart, moitié etc., avec localisation sur le relevé, fouille complète ou non).
- Dans le cas de structures particulières : cf. prescriptions particulières ;
- Les éléments archéologiques (mobilier, prélèvement etc ...) seront échantillonnés ;
- En l'absence de mobilier, la recherche d'éléments permettant une datation absolue par radio-carbone (à l'exclusion des périodes de " palier " du C¹⁴) et/ou dendrochronologique est une priorité.
- La protection des vestiges (tombes, etc.) contenant potentiellement du mobilier et/ou des informations vulnérables et importantes et qui n'auront pas été fouillés ou qui l'auront été partiellement, devra être assurée dès le premier jour de la découverte par la pose d'un géotextile ou d'un autre support perméable. Celui-ci sera recouvert d'une fine couche de terre, puis, avant le rebouchage complet, d'un grillage plastique avertisseur. L'utilisation de produits contenant du métal est interdite. Pour les structures immédiatement sous les labours et sur des terrains qui risquent d'être remis en culture, un rebouchage immédiat, sans pose de grillage, s'impose.
- Les éléments paléo-environnementaux (prélèvements) seront également décrits et échantillonnés (cf. prescriptions particulières) ;
- Les paléosols, épandages, remblais de destruction, etc., couvrant des structures archéologiques, seront testés ponctuellement, à de multiples endroits, en couvrant entre 5 à 10 % de leur surface totale dégagée.

- En cas de présence de témoins, vestiges mobiliers ou autres, relevant des périodes préhistoriques, le RO devra contacter immédiatement le SRA afin de déterminer la méthode à mettre en œuvre. En effet, il est essentiel de caractériser le contexte géomorphologique et l'état de conservation des vestiges (nature, état, structuration, organisation et position, topographie etc.). Dans cet objectif, il convient de faire appel aux spécialistes concernés, (géomorphologue, lithicien, archéozoologue...) qui définiront, en accord avec le SRA, les investigations complémentaires nécessaires dès la phase terrain.
- **phase post-fouille :**
 - L'étude sera réalisée selon les principes prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.
 - La ou les datation(s) des vestiges découverts, réalisées à partir du mobilier (majoritairement céramique) seront argumentées et illustrées (dessin ou photo) à partir des éléments les plus pertinents .
 - La documentation iconographique sera présentée dans le rapport pour chaque vestige ou ensemble cohérent (et pas par genre de document). Ainsi, les relevés de coupes, de plans et les photographies d'un même vestige ou d'un même sondage (cas des diagnostics en particulier) seront présentés conjointement, à la même échelle, et autant que possible sur la même planche. Ces documents ne seront pas dispersés dans le corps du texte et les annexes.
 - Par souci de clarté, un maximum de 4 clichés photographiques sera présenté par format A4 ;
 - L'inventaire général des vestiges (structures, US, etc.) sera présenté par contexte de découverte (sondages et structure/US). Il comportera la position stratigraphique, la cote d'apparition, les dimensions et descriptifs de forme (vue en plan et profil), remplissages et le cas échéant le mobilier contenu ; les prélèvements seront signalés, ainsi que leur état (conservé ou rejeté) ;
 - L'inventaire général du mobilier comportera : les références du contexte de découverte (n° de sondage, structure, US, etc.), le matériau, l'identification, l'état de conservation, la datation et la référence au conditionnement (n° de caisse). Selon les cas, l'identification sera plus ou moins poussée, depuis la fonction de l'objet jusqu'à la référence éventuelle à une typologie existante pour les cas les plus significatifs, en passant par la nature de l'objet, sa détermination et sa description. Pour la céramique en particulier, on ajoutera la description des caractéristiques morpho-typologique, technologiques et fonctionnelles, ainsi que le taux de fragmentation. Cet inventaire sera présenté, au minimum, sous la forme d'un tableau récapitulatif et présentera également les effectifs (NR et NMI). Il sera présenté par contextes de découverte ordonnés (qui est la première clé de tri).
 - Afin de faciliter les recherches croisées et les tris des différentes sorties/impressions, la version informatisée des inventaires (vestiges, mobilier, conditionnement, etc.) sera préférentiellement réalisée sur un logiciel de type tableur ou base de données.
 - L'inventaire des clichés photographiques est accompagné d'un tirage exhaustif de type planches - contacts .
 - Un inventaire des caisses (première clé de tri) contenant le mobilier et les prélèvements conservés sera présenté .
 - Il est absolument essentiel de garantir la cohérence des différentes inventaires entre eux. A cet effet, le RO assurera la coordination des différents intervenants et spécialistes éventuels.
 - Le plan général définitif des vestiges devra être référencé dans un système Lambert, qui sera indiqué. Au moins l'une de ses versions (données brutes et non interprétées) comportera la limite d'emprise prescrite, les repères paysagers, mobiliers et/ou immobiliers existants sur le terrain, les

limites de parcelles avec leur référence cadastrale respective, les ouvertures (sondages, fenêtres, sondages profonds avec numéro), les numéros de structures (avec indication du test), les courbes de niveau et la localisation des observations réalisées par le géomorphologue.

- Un ou plusieurs plans phasés pour les données multipériodes.
- Les analyses archéométriques éventuelles.
- La documentation informatique et de terrain sera conditionnée (normes archives), ordonnée selon la nomenclature régionale et inventoriée ; chaque pièce comportera les éléments d'identification de l'opération à laquelle elle appartient (commune, département, lieu-dit ou adresse, code Patriarche, référence du contexte de découverte et n° d'isolation le cas échéant).
- Tous les fichiers informatiques des éléments constitutifs du rapport et de l'opération seront fournis sur un CD-Rom formaté PC accompagné d'une sortie papier de l'organigramme du CD afin de connaître son contenu sans avoir besoin de l'explorer. Chaque fichier sera rangé par type dans un répertoire (texte, illust/plan/photo/scan, inventaires, topo, etc.).
- Le CD-Rom contiendra :
 - l'ensemble des textes, y compris la notice synthétique pour le bilan scientifique régional en format **.doc** ou **.rtf** et **.pdf**,
 - les tableaux et les bases de données (Word, Excel, FileMaker etc.),
 - les données topographiques sous format **.eps** et **.ai** et/ou **.dxf** et/ou **.dvg**,
 - illustrations vectorisées (PAO, DAO), relevés de terrain en version **.eps** et **.ai** ; ou **.svg**,
 - les photographies numériques au format **.tiff** (de préférence) ou **.jpeg** (à 300 DPI de résolution pour un format de 10 x 15 cm), les numérisations de photo, diapositives et autres documents (version format *idem*).
- Le rapport de diagnostic est remis en tirage papier (8 exemplaires dont 1 non broché) et sur support informatique ;
- Le conditionnement et le stockage du mobilier se fera selon la nomenclature régionale :
 - Le mobilier (sauf pour des exceptions comme les fragments lapidaires, les enduits peints, etc.) sera conditionné en sachets en polyéthylène de bonne qualité, à longue durée de vie et à fermeture zip et aération. Chaque sac devra comporter une indication normalisée et lisible des références (ville, nom de l'opération, année, numéro de structure, etc.).
 - Les informations reportées doivent être immédiatement compréhensibles. Ainsi, il faut proscrire les codes type "MVV 10". Il faut indiquer *a minima* "Commune (min. 5 premières lettres), année0000", suivi des indication de structures et/ou d'US. Chaque sac doit faire l'objet d'un double marquage : sur le sac (marquage indélébile) et sur une étiquette longue durée placée dans le sac (marquage indélébile).
 - Les isolations listées dans le rapport doivent faire l'objet d'une isolation physique (un sac pour l'objet). Les sachets seront eux mêmes conditionnés, par contexte, dans des caisses plastiques normalisées.
 - Il appartient à l'opérateur d'évaluer le nombre exact de caisses nécessaires au conditionnement de la totalité du mobilier archéologique. Lorsque ce nombre est connu, il convient de se rapprocher par courriel du responsable du dépôt archéologique régional du SRA, M. Gautier Basset (gautier.basset@culture.gouv.fr) avec copie à l'agent en charge du dossier, pour demander l'attribution des numéros de caisses correspondants.
 - Une fois les numéros de caisses obtenus, celles-ci doivent être marquées sur leur quatre faces. Ces numéros attribués par le SRA sont l'unique information qui figure sur les caisses. Ce marquage sera réalisé au moyen d'un marqueur industriel à peinture noire ou blanche en fonction de la couleur du bac.
 - Les marqueurs "indélébiles" à encre ne sont pas autorisés. Enfin, chaque caisse recevra un inventaire succinct de son contenu.
 - Les blocs de pierres, ou autres objets volumineux doivent être numérotés avec un système particulier, et cela avant l'enlèvement du terrain (caisse numérotée, sac et/ou boîte étiquetés permettant l'identification pérenne de l'opération).

- Lorsque des **études ultérieures** (C^{14} par exemple) ont fait apparaître de nouveaux éléments ou ont abouti à la réalisation de nouveaux documents, ceux-ci doivent être transmis au SRA afin de compléter le dossier.

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Outre les prescriptions générales, il conviendra pour les cas particuliers suivants de mettre en œuvre des principes méthodologiques spécifiques :

- En cas de découverte de **sépultures**, le responsable d'opération se rapprochera du SRA pour définir le type de procédure à mettre en place ;
- En cas de découverte d'une **dépression** ou d'un **vallon colluvionné**, il conviendra d'insister sur l'analyse de la stratigraphie, et de mettre en œuvre les moyens de datations et d'interprétation des différentes phases de comblement. L'emprise du phénomène doit être circonscrite. Dès lors qu'une **doline** ou autre dépression est pressentie dans les premiers sondages, la stratégie d'implantation des sondages sera adaptée afin de pouvoir la circonscire et un sondage élargi sera réalisé afin d'en appréhender un premier profil. Un échantillonnage des niveaux inférieurs, ainsi que d'éventuels **bois, niveaux charbonneux ou rubéfiés**, sera effectué. En cas de découverte de **cavité**, des contacts immédiats seront pris avec le SRA pour définir les mesures minimales à prendre, en respectant les mesures de sécurité ;
- Pour les **réseaux linéaires isolés**, comme les tronçons de voiries, fossés de parcelles, etc., il conviendra de procéder à leur localisation et orientation précises, d'insister sur l'analyse stratigraphique, et de mettre en œuvre les moyens de datations et d'interprétation des différentes phases de comblement ;
- Pour les traces de **voiries**, particulièrement courantes, une approche planimétrique et stratigraphique sera privilégiée. Le test sera constitué d'une coupe débordante et d'un décapage mécanique par passes fines sur une section de minimum 10 m de long, afin d'obtenir des informations chronologiques et fonctionnelles significatives permettant de les caractériser ;
- Pour les **plaines alluviales** et les **zones humides**, les sondages pourront être adaptés en fonction des premières observations de terrain. Ils traverseront les formations holocènes et pléistocènes le cas échéant. Les systèmes de **paléochenaux** seront observés par quelques tranchées plus longues et plus larges, qui seront mises à profit pour effectuer des prélèvements pour des analyses paléoenvironnementales et des études thématiques ;
- En cas de découverte de **bois archéologiques ou subfossiles**, il conviendra d'en déterminer la position (en place ou remaniés) et de procéder à un échantillonnage systématique. Les **troncs subfossiles** seront tous échantillonnés, ainsi que tout **niveau charbonneux ou rubéfié**. Dans les zones à développement de **tourbe** et/ou de **sédiments lacustres**, les sondages pourront être plus ponctuels et une première colonne continue sera prélevée lors des sondages. D'éventuels niveaux charbonneux seront prélevés pour datations C^{14} ;
- Les différents **paléosols, niveaux charbonneux ou rubéfiés** seront décrits et échantillonnés à au moins un endroit par unité topographique ;
- Dans le cas de découverte de **meubles particuliers**, des contacts immédiats seront pris avec le SRA pour définir les mesures à prendre ;
- En cas de découvertes de **vestiges pour lesquels des archives sont susceptibles d'être conservées** (époques médiévales et modernes), un inventaire et une étude sommaire en seront réalisés en fonction des questions soulevées par l'opération ;

- Pour les fosses en "Y, V, W", leur caractérisation et le constat de l'intérêt d'une fouille ne peuvent être faits qu'en les coupant mécaniquement et en constatant l'éventuelle présence de faune dans les niveaux inférieurs. La fouille d'un tel niveau avec faune ne relève pas du diagnostic. La définition du type de fosse doit être privilégiée par rapport à un enregistrement fin, qui n'a pas d'intérêt dans ce cadre. Des prélèvements seront effectués dans le remplissage et dans le fond, dès lors que celui-ci est atteint.

Les différents cas évoqués précédemment ne sont pas toujours prévisibles. Il importe donc que le matériel nécessaire à l'application de ces prescriptions soit toujours disponible et opérationnel.

Si le diagnostic met en évidence une occupation avec de très nombreux vestiges, des échantillons volumineux devront être pris dans différents types de structures et dans le substrat, afin de pouvoir tester éventuellement les possibilités de tamisage systématique.

Les éventuelles analyses effectuées dans ce cadre devront s'inscrire dans les programmes actuellement en cours sur la région. Le responsable d'opération se rapprochera du SRA pour définir les collaborations.

Arrêté modifié



PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie



Arrêté n° 2014/241
7364

Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne,

VU le code du patrimoine et notamment son livre V, titre II ;

VU la demande volontaire de diagnostic, déposée à la Direction régionale des Affaires culturelles le 6 janvier 2014, par Bouygues Immobilier, 9, rue André Pingat, 51 721 Reims cedex, pour les terrains situés à Ferreux-Quincey, « rue du Moulin, impasse des Prairies, chemin de Marigny, RD de Sognes », section ZK, parcelle 35 ; section ZM, parcelles 17 et 108 ; section C, parcelle 256 ; section ZM, parcelles 25 et 26 ; 12 600 m² ;

VU l'arrêté 2014/010 du 9 janvier 2014 portant prescription d'un diagnostic sur les terrains indiqués ci-dessus ;

Considérant la demande de l'aménageur du 4 juin 2014 de réduire les surfaces concernées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté 2014/010 du 9 janvier 2014 est modifié comme suit :

Article 1^{er}.

Surface : 9 711 m² (avant 12 600 m²)

Article 2 :

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'Inrap et à Bouygues Immobilier, 9, rue André Pingat, 51 721 Reims.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 11 juin 2014

Pour le Préfet de la région Champagne-Ardenne,
Pour la Directrice régionale adjointe des affaires
culturelles, en charge de l'intérim des fonctions de
directrice régionale des affaires culturelles et par
délégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie,

Yves Desfossés

Copies à :

- INRAP
- DRAC - SRA

Arrêté de désignation



PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU RESPONSABLE SCIENTIFIQUE
DE L'OPÉRATION D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE PRESCRITE PAR L'ARRÊTÉ
N°2014/010 DU 9 JANVIER 2014 MODIFIÉ PAR L'ARRÊTÉ N°2014/241
DU 11 JUIN 2014**

**N° 2014/331
7364**

Le Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne,

VU le code du patrimoine, notamment son livre V, titre II ;

VU l'arrêté n° 2014/010 du 9 janvier 2014 modifié par l'arrêté n° 2014/241 du 11 juin 2014, portant prescription d'un diagnostic archéologique ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Marie-Caroline CHARBONNIER est désignée responsable scientifique du diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté susvisé. L'opération concerne le territoire de la commune de Ferreux-Quincey, section ZK, parcelle 35 ; section ZM, parcelles 17 et 18 ; section C, parcelle 256 ; section ZM, parcelles 25 et 26, lieux-dits " rue du Moulin, impasse des Prairies, chemin de Marigny, DR de Sognes " (Aube).

Coordonnées Lambert II étendu du centroïde : X : 694 489 ; Y : 2 384 772

Article 2 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur interrégional grand est nord de l'institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 18 août 2014

Pour le Préfet de la région Champagne-Ardenne,
et par délégation,
La Directrice régionale des affaires culturelles,

Christine Richet

Copie à

. INRAP
. Direction régionale des affaires culturelles (service régional de l'archéologie)

II. Résultats

1. Introduction, description de l'opération

1.1. Circonstance et conditions de réalisation de l'opération

L'opération de diagnostic archéologique réalisé sur les parcelles 35, 17,108, 256, 25 et 26 de la commune de Ferreux Quincey (10) fait suite à une demande volontaire déposée par Bouygues Immobilier. Le diagnostic prescrit par le Service Régional de l'Archéologie et réalisé par l'Inrap a pour but de détecter le potentiel archéologique de la surface totale du projet soit 9711 m², en raison de sa localisation dans une zone révélant un riche patrimoine archéologique. L'opération archéologique se décompose en **quatre** zones distinctes entre 100 et 500 m de distance les unes des autres et à une différence d'altitude de 2 m entre le point haut de la zone 4000 (situé au sud) et le point bas de la zone 2000 (situé au nord-est). (Figure 1)

1.2. Contexte géologique (Figure 2)

La commune de Ferreux Quincey est située en limite de la vallée de la Seine et de l'Aube. Le diagnostic est localisé dans un réseau de talweg affluent en amont de l'*Ardusson*. Deux des quatre terrains investigués adoptent une pente nord-nord-ouest/sud-sud-est (zone 1000) dont la déclivité est en moyenne de 0,5 % ; et est-ouest (zone 2000) dont la déclivité est d'environ 1%. Le relief est essentiellement marqué par deux unités lithologiques : la vallée de l'*Ardusson* et des collines crayeuses. **A petite échelle**, deux emprises (1000 et 4000) prennent place sur de la craie masquée par des dépôts de pente (Groize pour la zone 4000) ; les zones 2000 et 3000 prennent place sur des dépôts de pente de type *éboulis* qui sont issus du démantèlement de la craie et du silex. Voici la description fournie par la notice de la carte géologique de Provins (BRGM 1970.) :

« **Eboulis**. Ces formations sont assez hétérogènes suivant que l'on se trouve dans des zones encore influencées par l'Yprésien de la falaise d'Ile-de-France ou par ses témoins, ou franchement sur la craie. Ces éboulis sont essentiellement formés de blocs de grès cuisiens plus ou moins ferrugineux, de silex du Sparnacien et de silex provenant directement de la craie, l'ensemble étant noyé dans une argile de décalcification de la craie, plus ou moins mêlée selon les endroits, de produits de désagrégation de la craie (sables crayeux). Lorsque ces dépôts de pente sont peu mêlés d'éléments crayeux, ils donnent une très belle terre rouge brun avec de nombreux cailloux de nature différente (grès, silex, silex cassés), très caractéristique [...]. Les blocs de grès sont d'ailleurs soigneusement récupérés dans les champs afin de faciliter les labours et sont ensuite utilisés pour l'empierrement et la construction.

« **Craie à Bélemnites et craie à *Micraster***. En dehors des alluvions, la craie constitue la majeure partie de la feuille de Romilly, mais elle est souvent masquée par les dépôts de pente ou plus généralement par la groize. [...] Au sud de la vallée de la Seine, les collines sont allongées suivant une direction NE-SW et le bas des pentes, à partir de la cote 100 environ, est recouvert par la groize. »

A grande échelle, voici les observations effectuées grâce aux différents logs :

Log 1 (SD 2):

- De 0 à 0,30 m : TV
- de 0,30 m à n : craie pulvérulente



Fig.02 le contexte géologique sur fond de carte brgm 1/50000°. Source des données géologiques : Carte Géologique de France à 1/50000 - © BRGM 2001

- ① ■ Parcelle n°35, section ZK (Secteur 1000)
- ② ■ Parcelle n°256, section C (Secteur 2000)
- ③ ■ Parcelles n°107 et 108, section ZM (Secteur 3000)
- ④ ■ Parcelles n°25 et 26 section ZM (Secteur 4000)

Log 2 (SD 7) :

- de 0 à 0,30 m : TV
- de 0,30 à 0,50 m : limon sableux brun foncé homogène et meuble avec des inclusions crayeuses (cailloux de craie)
- de 0,50 m à n : craie blanchâtre important de nombreux fragments de silex.

Log 3 (SD 8) :

- de 0 à 0,30 m : TV ; de 0,30 à 0,60 m : limon sableux brun clair homogène et compact avec des inclusions crayeuses (gravier de craie) très ferrugineux. ;
- de 0,60 m : limon argileux brun foncé homogène et compact avec des inclusions crayeuses (cailloux de craie) très ferrugineux avec des inclusions de silex.

Log 4 (SD9) :

- de 0 à 0,40 m : TV ; de 0,40 à 0,80 m : Limon argileux brun foncé homogène et compact avec des inclusions crayeuses (gravier de craie) ainsi que des graviers et des cailloux de silex ;
- de 0,80 m à 1,20 m : Limon argileux brun foncé homogène et compact avec des inclusions crayeuses (cailloux de craie) très ferrugineuses avec des inclusions de silex ;
- de 1,20 m à n (limite du log) : Argiles brun foncées homogène et compactes hydromorphes et ferrugineuses.

Log 5 (SD13) :

- de 0 à 0,40 m : TV
- de 0,40 : Limoneux argileux homogène et compact ocre-beige.

Log 6 (SD 19) : (Figure 3)

-de 0 à 0,30 m : TV

-de 0,30 à 0,70 m (limite du log) : Limoneux argileux crayeux hétérogène et compact comportant des fragments de silex et de grès de type graviers, cailloux et blocs.

Fig.03 Log 6 (sondage 19).



Il ressort de ces observations une hétérogénéité certaine entre les quatre parcelles diagnostiquées. D'une part nous avons noté un important phénomène de remblaiement dans le sondage 8 (zone 2000). D'autre part deux unités lithologiques ont été observées : de la craie aux abords du village (zone 1000) et des limons argileux très compacts et relativement homogènes dans le centre de ce dernier (2000, 3000, 4000).

1.3. Contexte archéologique et historique¹. (Figure 4)

Les références archéologiques relatives à la commune de Ferreux Quincey sont peu nombreuses. En effet, aucune opération liée à un projet d'aménagement n'a permis de mettre en évidence une organisation de l'occupation. En revanche, la Carte archéologique du SRA Champagne-Ardenne recense de nombreuses découvertes liées notamment à la prospection aérienne.

Pour la **période protohistorique**, les découvertes anciennes répertoriées dans la Carte archéologique de la Gaule et à la Carte archéologique du SRA Champagne-Ardenne nous indiquent la présence de six enclos circulaires, deux enclos carrés et de plusieurs fosses et de plusieurs fossés repérés lors d'une prospection aérienne en 1985 au lieu-dit « Les Vignes Blanches »². (n°1, figure 4). Au lieu-dit « La Guignolles », un enclos circulaire et deux enclos carrés ont également été repérés en prospection aérienne³. (n°2, figure 4).

L'**époque médiévale** est définie par la présence d'une nécropole du Haut-Moyen Age au lieu-dit « Le Fourneau »⁴, mise au jour par les labours en 1870 (n°3, figure 4). Un sarcophage en pierre gravé et du mobilier métallique associé ainsi que de la céramique ont été récupérés sur le site. Par la suite d'autres éléments de parures funéraires ont été prélevés suite à des travaux agricoles. Au lieu-dit « le Moulin » des vestiges d'un probable moulin du XIIe siècle est mentionné comme appartenant à l'abbaye du Paracllet⁵ (n°4, figure 4).

1. D'après A.Burgevin, 2009.

2. Information SRA-Champagne Ardennes.

3. Denajar 2005, p342.

4. Information SRA-Champagne Ardennes

5. Information SRA-Champagne Ardennes.

Pour la période moderne et contemporaine, l'essentielle des découvertes sont relatives à l'évocation d'un château probablement du XVII^e siècle, au lieu-dit « Le Château » (n°5, figure 4) et d'un moulin à eau au lieu-dit « La Moque bouteille »⁶ (n°6, figure 4).

Cependant, aucune de ces découvertes n'a pu être vérifiée par l'archéologie puisque le diagnostic effectué à Ferreux Quincey constitue la seconde opération archéologique⁷ réalisée sur la commune et aux abords.

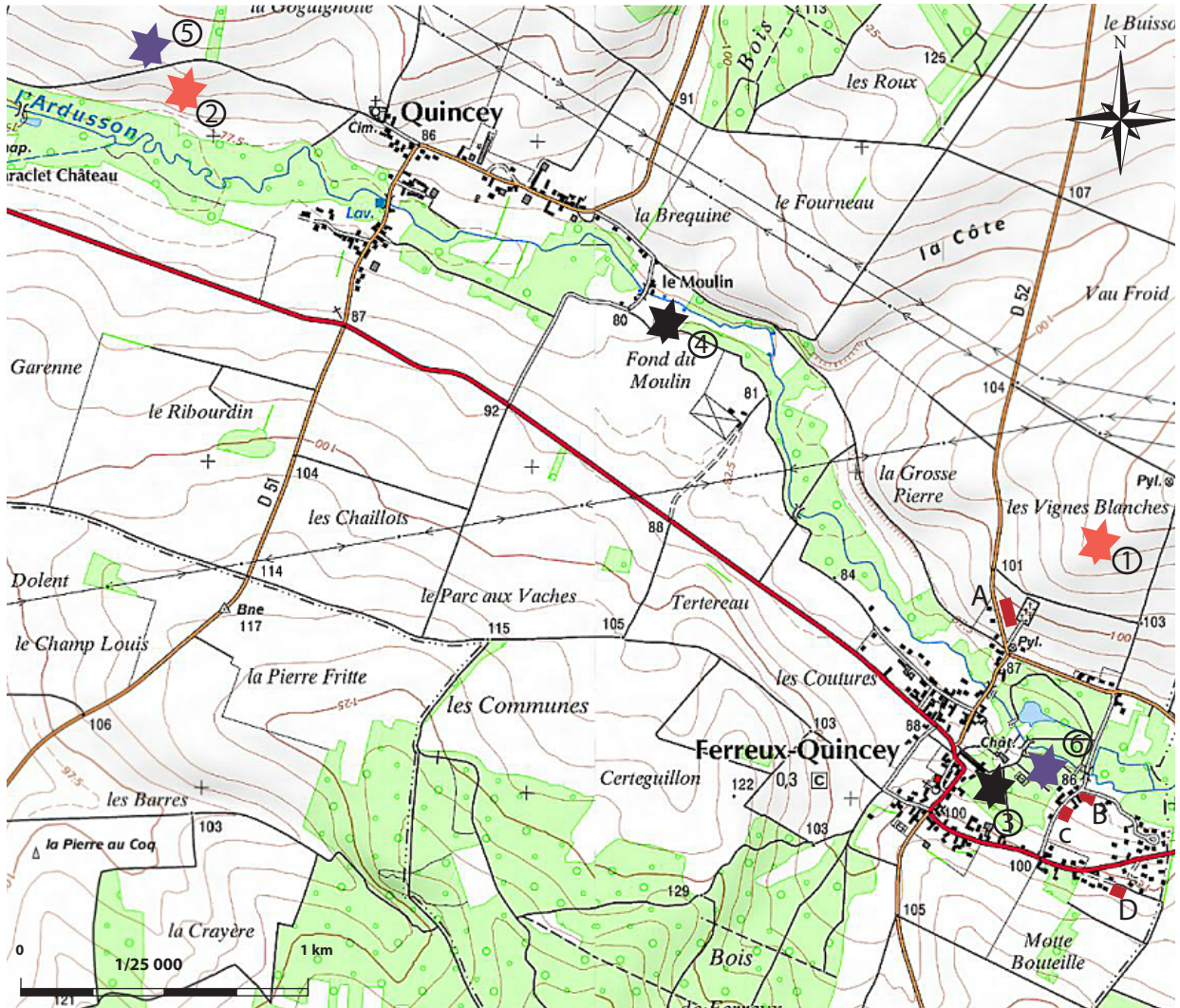
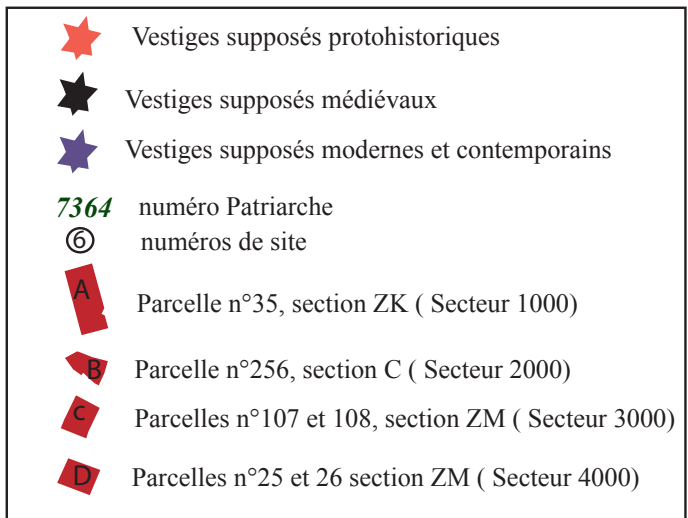


Fig.04 le contexte archéologique sur fond de carte IGN 1/25000°.



6. Diagnostic réalisé en 2009 par A.Burgevin mais qui n'a pas permis de mettre en évidence une occupation archéologique.

7. Compte-tenu des quatre parcelles diagnostiquées, il a été retenu une description chronologique des vestiges.

2. Stratégie et méthodes mises en œuvre

2.1. Méthodes et techniques d'investigation

L'opération archéologique du mois de Juin 2014 a consisté en la réalisation de sondages d'une trentaine de mètres de long, séparées les uns des autres d'une douzaine de mètres en respectant une trame en quinconce ayant pour objectifs la reconnaissance, l'échantillonnage et le relevé des vestiges rencontrés. Des relevés de la stratigraphie ont été réalisés en début de sondages. Le terrassement a été réalisé par la société Beaussire avec la mise à disposition d'une pelle hydraulique à pneu de 13 tonnes équipée d'un godet lisse d'une largeur de deux mètres. Les déblais ont été triés et déposés de part et d'autre des sondages afin de faciliter la remise en état du sol.

2.2. Protocole d'enregistrement et de traitement des données et des vestiges archéologiques

Les sondages et les vestiges ont été relevés au GPS (Trimble Geoexplorer XH), repérés en coordonnées Lambert 93 et positionnés sur le plan cadastral. Les sondages ont été numérotés dans un intervalle compris entre 1 et 99 ; les faits entre 1000 et 1099 ; 2000 et 2099 ; 3000 et 3099 et 4000 et 4099. Les photographies ont été prises sur support numérique par l'ensemble de l'équipe archéologique.

2.3. Calendrier de réalisation

L'opération s'est déroulée du 11 au 12 juin 2014. Sur le terrain, l'équipe archéologique était constituée d'un responsable d'opération et d'un technicien de fouille. Conformément à la convention l'INRAP a rebouché le terrain après investigation.

2.4. L'archivage des données

Tous les éléments archéologiques observés sur le terrain (description, relevés des vestiges, inventaires) sont présentés dans ce rapport. L'ensemble de la documentation papier (carnet d'enregistrement) a été saisi informatiquement.

2.5. Contraintes

Le diagnostic archéologique de Ferreux Quincey s'est déroulé sur **quatre parcelles** disposées dans le village. La distance entre les parcelles a nécessité la présence d'une pelle hydraulique à pneu munie d'un godet de deux mètres. Par ailleurs, sur trois des parcelles concernées, la présence de lignes à moyenne tension mais aussi d'habitations à proximité nous ont également contraints dans les ouvertures et les extensions.

3. Résultats, l'occupation archéologique

3.1. Présentation générale (Figure 5)

L'opération archéologique se décompose en **quatre** zones distinctes entre 100 et 500 m de distance les unes des autres et à une différence d'altitude de 2 m entre le point haut de la zone 4000 (situé au sud) et le point bas de la zone 2000 (situé au nord-est).

Au total, dix-neuf sondages et huit extensions ont été réalisés en quinconce sur les parcelles 35, 17,108, 256, 25 et 26 selon un axe nord-nord-ouest/ sud-sud-est (**zone 1000**), ouest-nord-ouest/est-sud-est (**zone 2000**), nord-nord-est/sud-sud-ouest (**zone 3000**) et nord-ouest/sud-est (**zone 4000**) espacés de 12 mètres environs. La profondeur moyenne d'apparition des vestiges est de 0,40 m en dessous du niveau de sol actuel, ce qui correspond à un horizon stérile de 0,30 m d'épaisseur en moyenne, puis à un horizon limoneux ou crayeux d'épaisseur variable. Les dix-neuf sondages représentent une surface totale ouverte de 9711 m² soit 9 % de la surface totale des parcelles.

Sur cette opération, **vingt-cinq** faits ont été mis au jour lors de notre intervention (**Figures 6, 7, 8, 9**). Il s'agit d'une part de fondations maçonnées, d'un système d'adduction d'eau et d'une fosse protohistorique et d'autre part, de tronçons de fossés et de fosses aux datations incertaines. Ils se répartissent comme suit : 5 fondations de murs, 1 système d'adduction d'eau, 7 tronçons de fossés, 10 fosses, 1 trou de poteau et 1 niveau de remblais.

3.2. Observations archéologiques et interprétations

Vingt-cinq vestiges ont été mis au jour. Sept d'entre eux ont fait l'objet d'une fouille partielle. Six ont livré du mobilier céramique (étudié par P.Matelard et K.Zipper) soit environs 23% de la totalité des vestiges. La majorité du mobilier céramique concerne l'époque protohistorique, quelques tessons indiquent une présence gallo-romaine et médiévale. Cependant, certains faits sans mobilier seraient susceptibles d'être rattachés à une occupation reconnue en fonction de leur situation et de la nature de leur comblement. Nous ne proposerons toutefois aucune datation pour les vestiges isolés ou entrant difficilement dans l'organisation générale d'ensemble structuré. Deux phases d'occupations ont pu être mises en évidence sur l'emprise des secteurs 2000 et 3000. La plus ancienne se rapporte à une phase du Hallstatt D2-D3 (secteur 3000). La seconde concerne la période antique (tardive)⁸ (secteur 2000).

8. Etude de K.Zipper.

Fig.05 implantation des sondages avec limites cadastrales et projet d'aménagement au 1/5000^e.

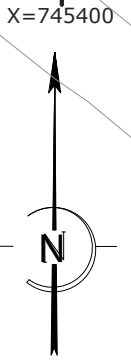


Commune de Ferreux-Quincey (10)
"route de Longueperte"

Plan de diagnostic archéologique
Surface emprise: 4040 m² **Parcelle n°35, section ZK**

Système de rattachement planimétrique : Lambert 93
Système de rattachement altimétrique : NGF 69
Echelle : 1/500

Levé effectué par Comte I. en juin 2014
Fond de plan fourni par le cabinet Guichard Soret géomètre à Troyes
Références fichier cellule topo INRAP :
7364C001-500ème.dwg



Y=6817400

Y=6817400

LEGENDE	
	emprise
	tranchée
	structure
	fond cadastral

Y=6817350

Y=6817350

Y=6817300

Y=6817300

Echelle : 1/500



X=745350

X=745400

Fig.06 implantation des sondages (Parcelle n°35, section ZK) avec limites cadastrales et projet d'aménagement au 1/500^e.

X=745600

X=745650

Commune de Ferreux-Quincey (10) "impasse des prairies" **Parcelle n°256, section C**

Plan de diagnostic archéologique
Surface emprise: 1642 m²

Système de rattachement planimétrique : Lambert 93

Système de rattachement altimétrique : NGF 69

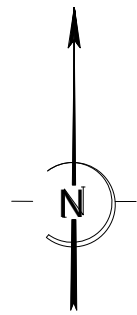
Echelle : 1/500

Levé effectué par Comte I. en juin 2014

Fond de plan fourni par le cabinet Guichard Soret géomètre à Troyes

Références fichier cellule topo INRAP :

7364C001-500ème.dwg



Y=6816850

LEGENDE	
	emprise
	tranchée
	structure
	fond cadastral

Rue du Moulin

Impasse des prairies

EDF aérien

Y=6816800

Y=6816800

Y=6816750

Y=6816750

Echelle : 1/500



X=745600

X=745650

	Structures en creux (Fosses, Trou de poteau)
	Adduction d'eau
	Remblais
	Maçonneries
	Ligne EDF moyenne tension

Fig.07 implantation des sondages (Parcelle n°256, section C) avec limites cadastrales et projet d'aménagement au 1/500^e.

X=745500

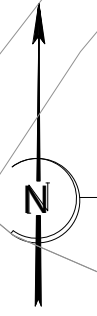
X=745550

Commune de Ferreux-Quincey (10)
"rue du moulin" Parcelles n°107 et 108, section ZM

Plan de diagnostic archéologique
Surface emprise: 2020 m²

Système de rattachement planimétrique : Lambert 93
Système de rattachement altimétrique : NGF 69
Echelle : 1/500

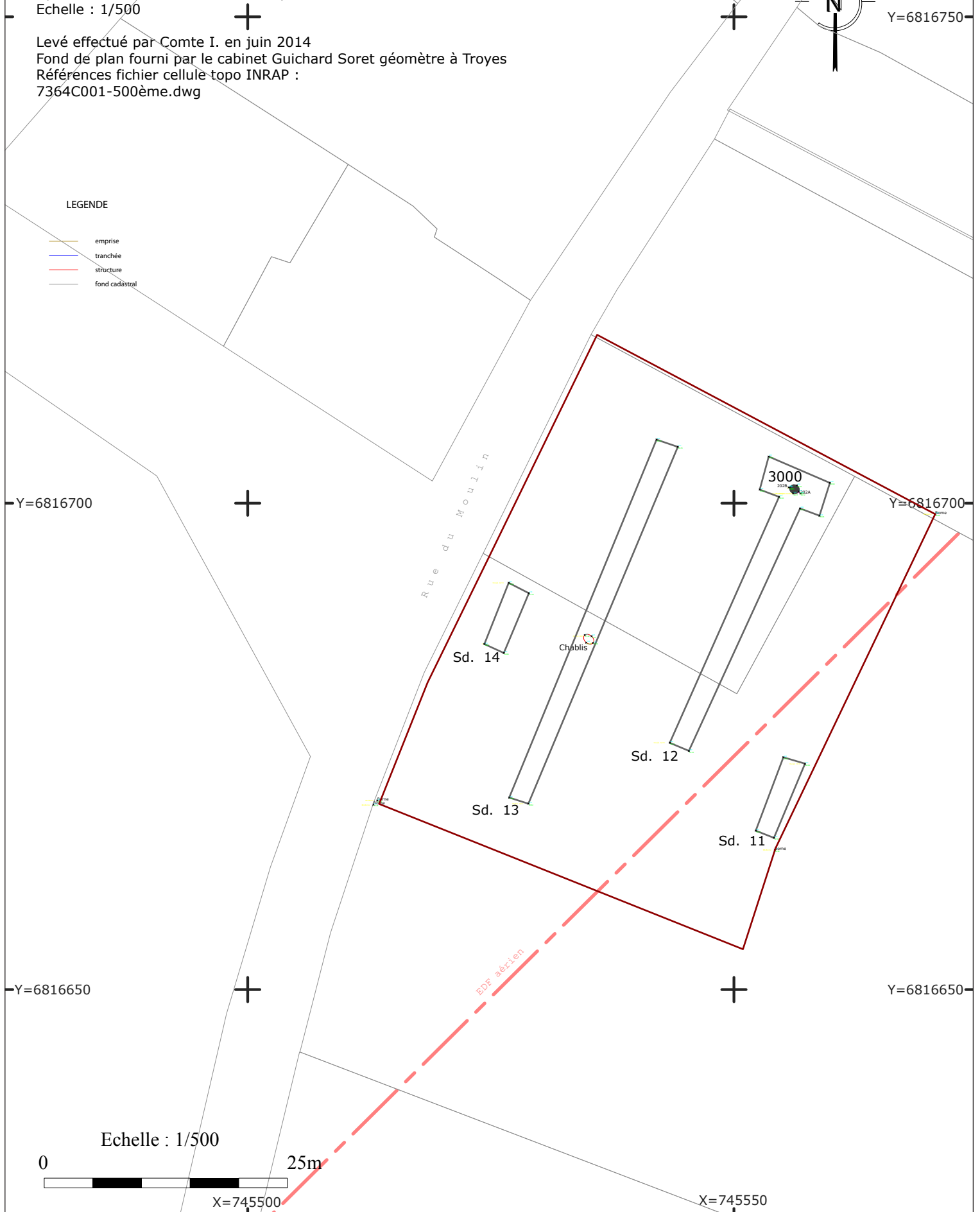
Levé effectué par Comte I. en juin 2014
Fond de plan fourni par le cabinet Guichard Soret géomètre à Troyes
Références fichier cellule topo INRAP :
7364C001-500ème.dwg



Y=6816750

LEGENDE

- emprise
- tranchée
- structure
- fond cadastral



Echelle : 1/500



X=745500

X=745550

Fig.08 implantation des sondages (Parcelle n°107 et 108, section ZM) avec limites cadastrales et projet d'aménagement au 1/500^e.

X=745750

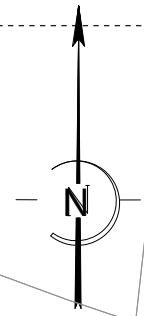
Y=6816550

Commune de Ferreux-Quincey (10)
"chemin de Marigny" Parcelles n°25 et 26, section ZM

Plan de diagnostic archéologique
Surface emprise: 2010 m²

Système de rattachement planimétrique : Lambert 93
Système de rattachement altimétrique : NGF 69
Echelle : 1/500

Levé effectué par Comte I. en juin 2014
Fond de plan fourni par le cabinet Guichard Soret géomètre à Troyes
Références fichier cellule topo INRAP :
7364C001-500ème.dwg



LEGENDE

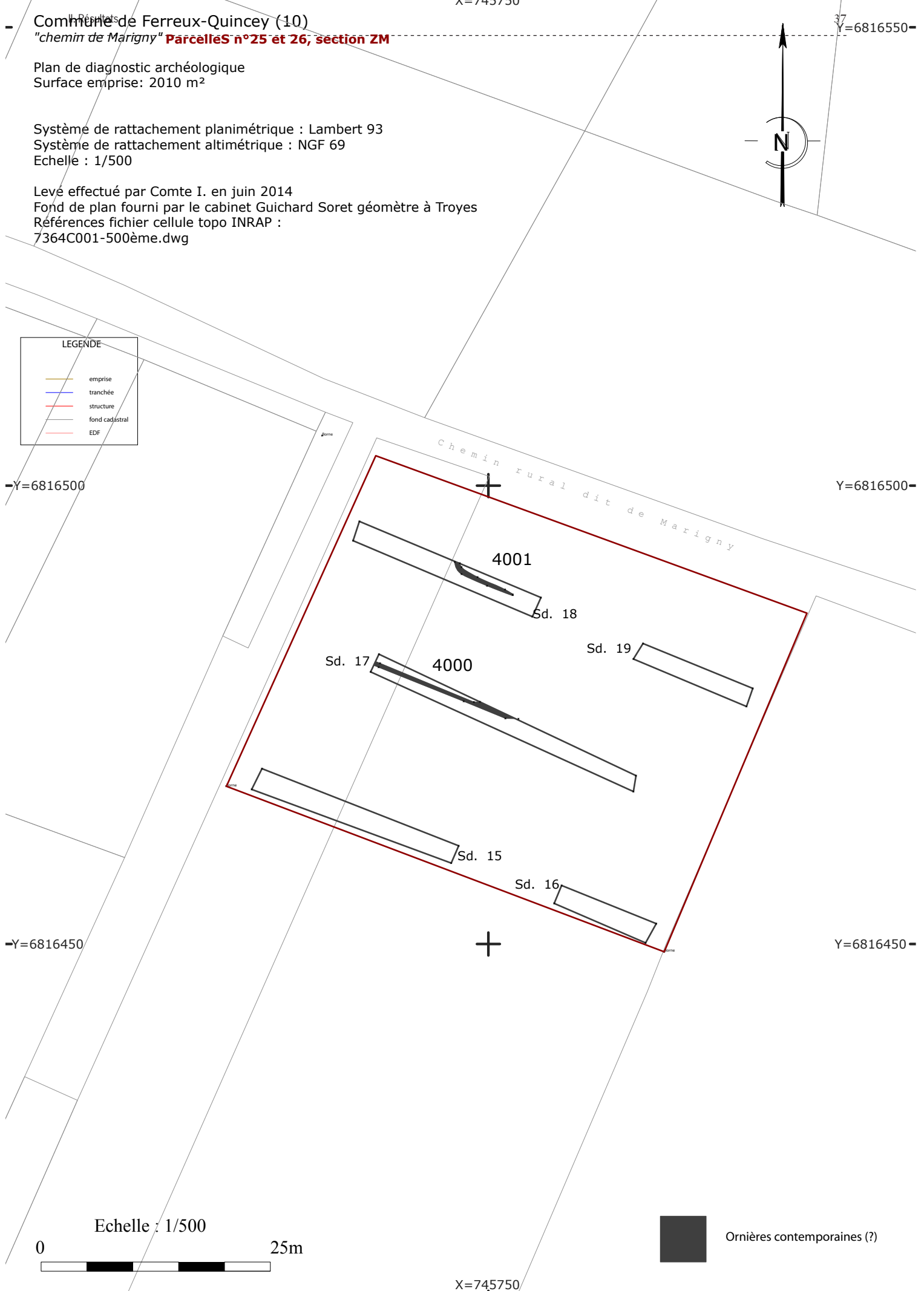
- emprise
- tranchée
- structure
- fond cadastral
- EDF

Y=6816500

Y=6816500

Y=6816450

Y=6816450



Echelle : 1/500



Ornières contemporaines (?)

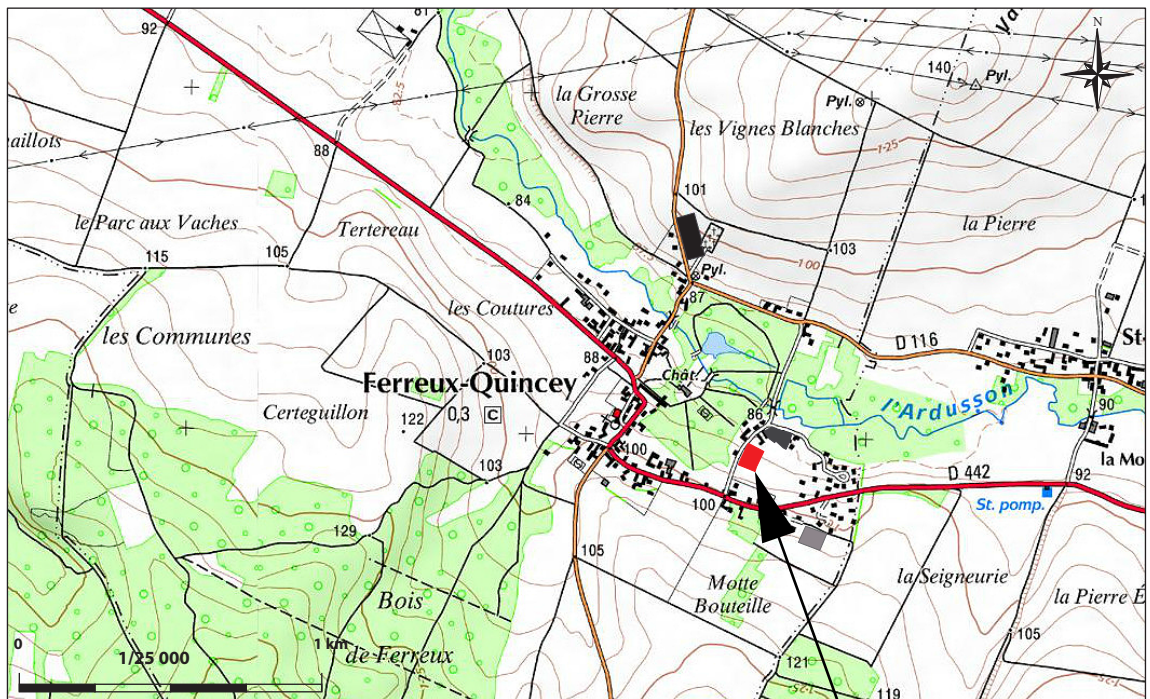
X=745750

Fig.09 implantation des sondages (Parcelle n°25 et 26, section ZM) avec limites cadastrales et projet d'aménagement au 1/500^e.

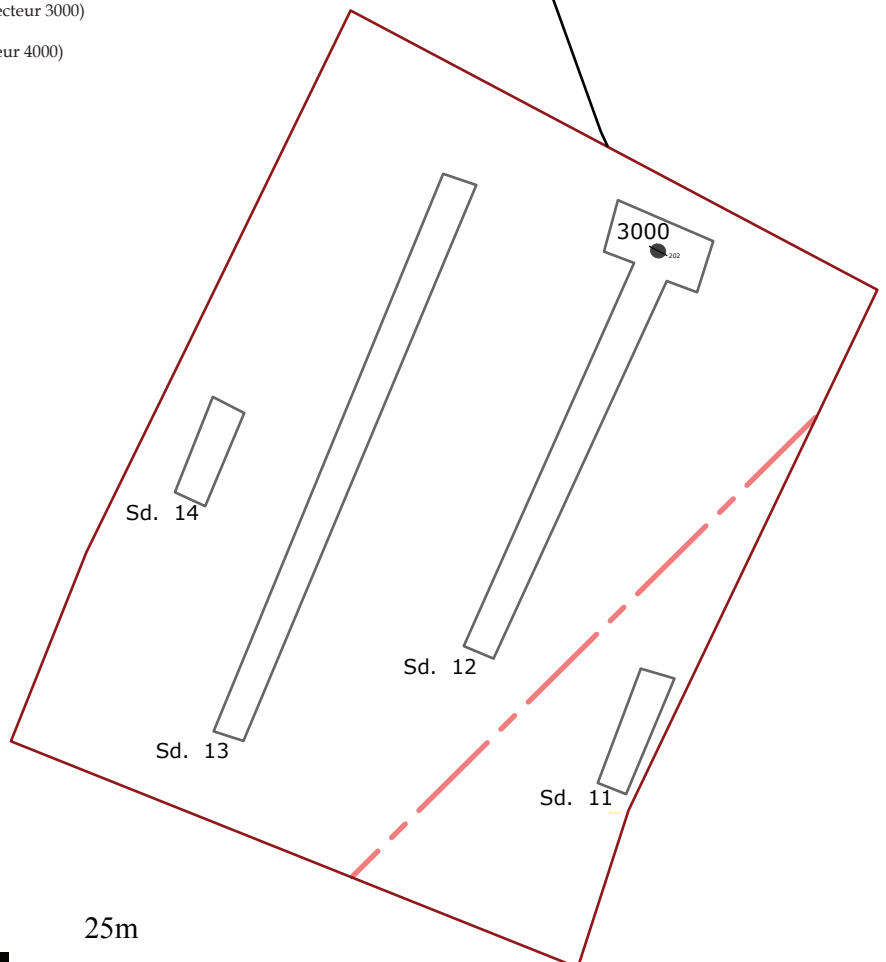
3.2.1. La période protohistorique

Un seul vestige est attribuable à cette période. (Figure 10)

Fig.10 Vestige de la parcelle n°107 et 108, section ZM (secteur 3000) (échelle 1/500°).



- Parcelle n°35, section ZK (Secteur 1000)
- Parcelle n°256, section C (Secteur 2000)
- Parcelles n°107 et 108, section ZM (Secteur 3000)
- Parcelles n°25 et 26 section ZM (Secteur 4000)

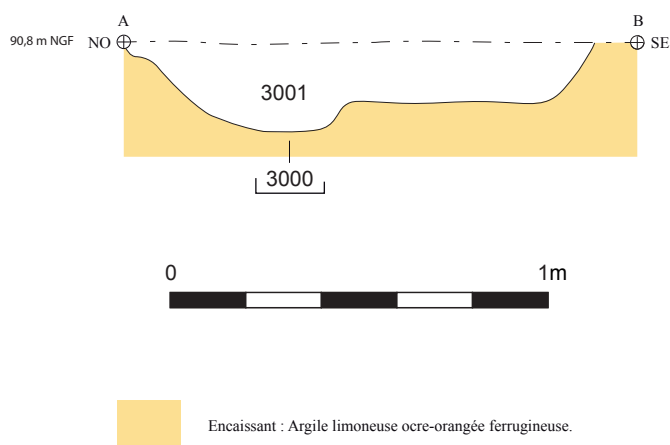


3.2.1.1. La fosse 3000

Située dans le sondage 12 (parcelles n°25 et 26, section ZM), la fosse 3000 (Figure 11) est apparue à 0,70 m sous le niveau du sol actuel. De forme circulaire, elle adopte un diamètre de 1,10 m. Elle est comblée par un limon argileux brun foncé homogène et meuble comportant du charbon de bois centimétrique à millimétrique, diffus et en grande quantité et de nombreux fragments de céramiques. Elle adopte un profil aux parois évasées et à fond plat irrégulier. Elle est attribuable au Hallstatt D2/D3 par le mobilier récolté en surface et dans le comblement⁹. Par ailleurs, le remplissage charbonneux et sa forme circulaire plaident en faveur d'une structure de combustion.

L'occupation du Premier Âge du Fer semble faible au regard des vestiges mis au jour.

Fig.11 Relevé stratigraphique en coupe au 1/20^e et vue en plan depuis le nord-est du fait 300.

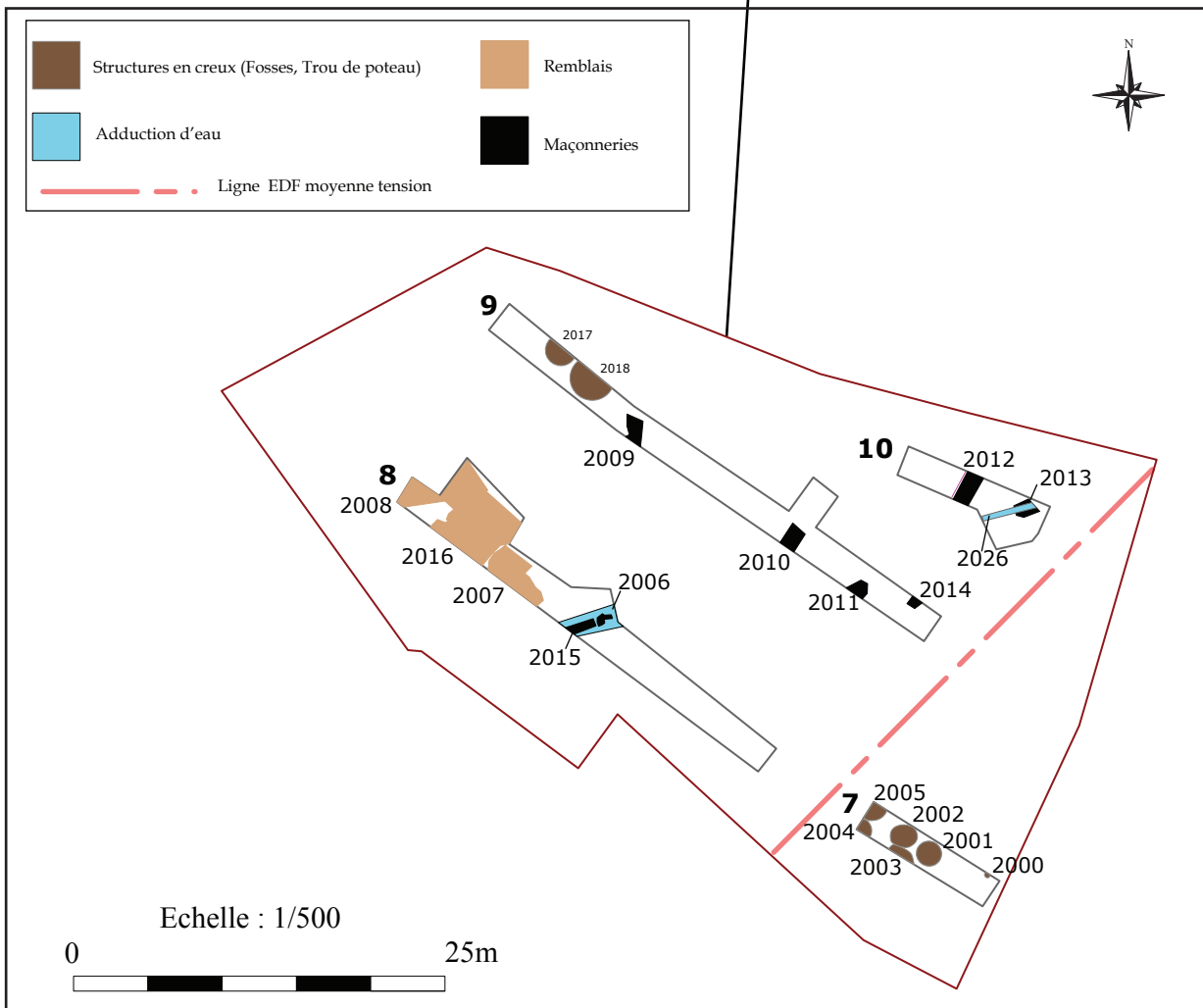
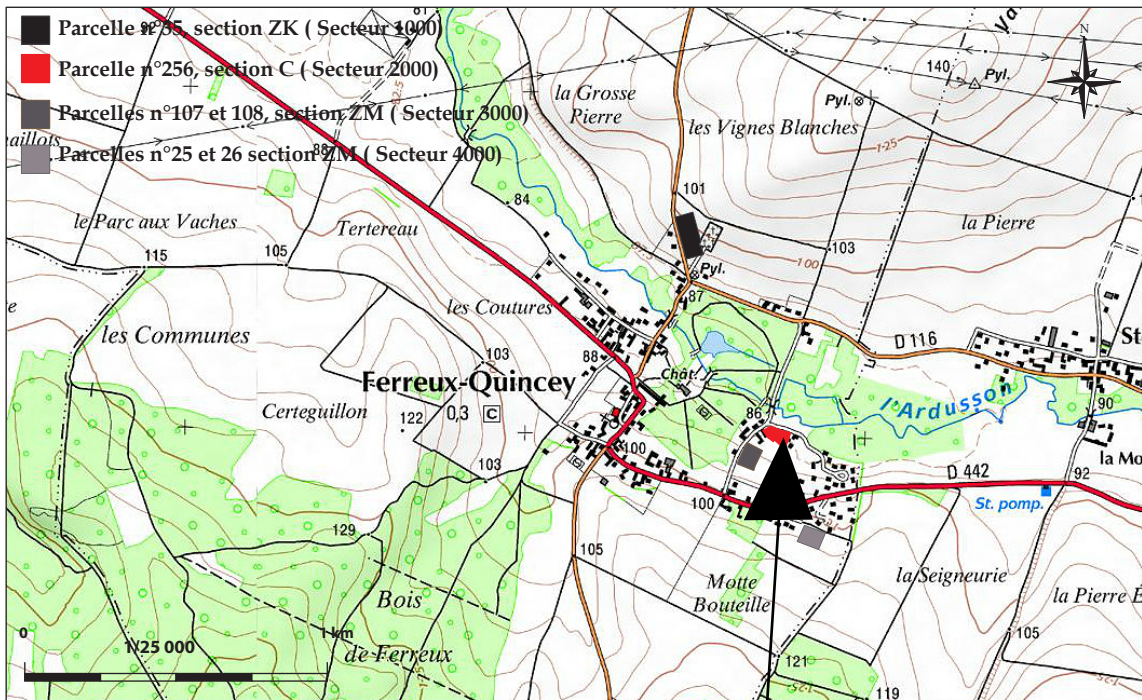


3.2.2. L'occupation gallo-romaine

Localisée dans les sondages 9 et 10 (parcelle 256, section C), 5 fondations de murs en moellons de grès plus ou moins équarris ont livré du mobilier attribuable à la période protohistorique et romaine. En revanche, le mobilier céramique récolté en surface lors du décapage correspond à de la céramique *commune* qui laisse présager une présence de l'époque médiévale. (Figure 12)

⁹. Des fragments de céramique commune médiévale ont été mis au jour lors du décapage (terre végétale). En revanche, un fragment de mortier lisse antique à été retrouvé lors du nettoyage de la fondation maçonnée.

Fig.12 Vestige de la parcelle n°256, section C (secteur 2000) (échelle 1/500^e).



3.2.2.1. Les fondations en grès

Dans le sondage 9, quatre tronçons de fondations en grès ont été mis au jour :

La fondation 2009 (Figure 13) est orientée nord-nord-est/ sud-sud-ouest et est composée de blocs de grès. Elle affleure à une altitude moyenne de 85.60 m NGF et mesure 2 m de large. Sa tranchée de fondation n'a pas été observée. En revanche, la largeur des moellons est comprise entre 0,10 et 0,20 m, leur longueur varie entre 0,10 et 0,30 m et leur hauteur oscille entre 0,08 et 0,12 m.

Fig.13 Vue en plan depuis l'ouest du fait 2009.



La fondation 2010 (Figure 14) est orientée nord-nord-est/sud-sud-ouest. Elle affleure à une altitude moyenne de 86.20 m NGF et large de 1,20 m. Sa tranchée de fondation n'a pas été repérée ce qui plaide en faveur d'une tranchée étroite. Les blocs de grès de l'assise de fondation ont un module allant de 0,10 à 0,25 m pour une hauteur de 0,10 m en moyenne.

Fig.14 Vue en plan depuis le sud-ouest du fait 2010.



La fondation 2011 (Figure 15) est orientée nord-est/sud-ouest. Elle affleure à une altitude de 86.50 m NGF et large de 1,80 m. Sa tranchée de fondation n'a pas été repérée ce qui plaide en faveur d'une tranchée étroite. Les blocs de grès de l'assise de fondation ont un module allant de 0,10 à 0,20 m pour

une hauteur de 0,08 m en moyenne. Des fragments de céramique¹⁰ ainsi que de la faune¹¹ associée ont été mis au jour.

Fig.15 Vue en plan depuis le nord-ouest du fait 2011.



La fondation 2014 (Figure 16) est orientée nord-est/sud-ouest. Elle affleure à une altitude de 86,53 m NGF et large de 1,10 m. sa tranchée de fondation n'a pas été repérée ce qui plaide en faveur d'une tranchée étroite. Les assises de parement sont constituées de blocs de grès dont les dimensions varient entre 0,5 et 0,15 m de longueur pour une hauteur oscillant entre 0,05 et 0,5 m.

Fig.16 Vue en plan depuis le sud-ouest du fait 2014.



Dans le sondage 10, une fondation en grès (2012) a été mise au jour. Elle est orientée nord-nord-est/ sud-sud-ouest et est composée de blocs de grès. Elle affleure à une altitude moyenne de 85.60 m NGF et mesure 1,70 m

10. Des fragments de céramique commune médiévale ont été mis au jour lors du décapage (terre végétale). En revanche, un fragment de mortier lisse antique a été retrouvé lors du nettoyage de la fondation maçonnée.

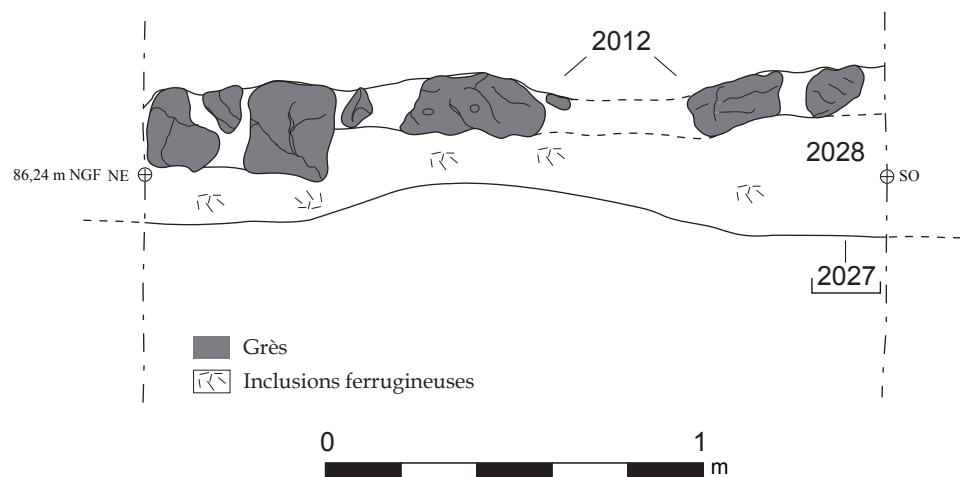
11. Observations effectuées par A.Bandelli (Inrap)
 + bœuf : 1 molaire supérieure – 17 grammes ; 2 fragments de côtes, dont 1 découpé – 32 grammes
 + cheval : 1 métatarse gauche, complet – 188 grammes
 + capriné (mouton ou chèvre) : 1 fragment de crâne (maxillaire droit) – 28 grammes ; 1 fragment de côte – 1,5 grammes
 + porc : 1 fragment de vertèbre lombaire – 2 grammes
 + grand mammifère indéterminé (bœuf, cheval,...) : 1 éclat osseux – 4 grammes
 + Mammifère indéterminé de taille moyenne (capriné, porc,...) : 1 éclat d'os long – 2 grammes

de large. Sa tranchée de fondation (2027) a pu être observée en coupe et mesure 0,60 m de profondeur (Figure 17). Elle est comblée par un limon argileux brun foncé homogène et compact comportant des nodules de craie et de nombreuses inclusions ferrugineuses (2028). En revanche, la largeur des moellons est comprise entre 0,10 et 0,20 m, leur longueur varie entre 0,10 et 0,30 m et leur hauteur oscille entre 0,08 et 0,12 m. (Figure 18).

Fig.17 Vue en plan depuis le nord-ouest du fait 2012.



Fig.18 Relevé stratigraphique du fait 2012 au 1/20^e.



3.2.2.2. L'aqueduc 2006/2013

L'un des vestiges le plus significatif observé partiellement dans le sondage 8 et intégralement dans le sondage 10 (Secteur 2000) est un aqueduc gallo-romain. Traversant l'emprise d'est en ouest, il a été observé sur une longueur de 7 m dans deux sondages (8 et 10) selon une orientation générale nord-est/sud-ouest, il suit donc le sens de la pente naturelle du terrain (Figures 19 et 20). Il s'agit d'un aqueduc maçonné en *opus caementicium* conservé dans son intégralité dans la fenêtre d'observation (sondage 10).

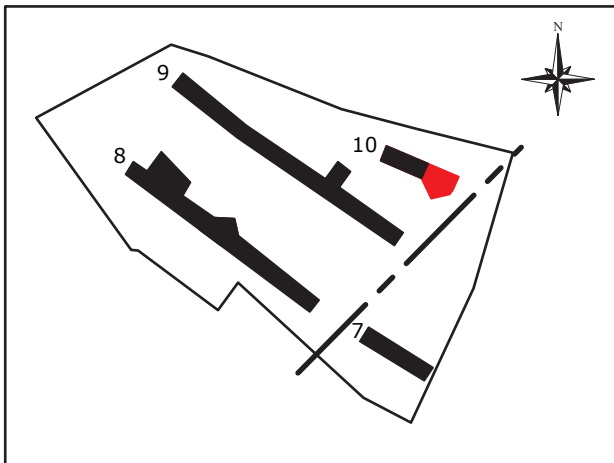
Fig.19 Clichés du fait 2013/2015.



L'aqueduc 2013/2015 s'oriente nord-est/sud-ouest. Apparaissant à une altitude moyenne comprise entre 86,19 et 85,33 m NGF, sa pente est moyennement élevée puisque sur une longueur de 3 m, nous passons de 85,35m NGF à 85,19m NGF soit une pente extrapolée de 5 %.

Large de 0,86 m, l'adduction est constituée des piédroits (US 2022 et 2023) larges d'environ 0,40 m, et du *specus* (2030) large de 0,38 m. La réalisation d'une coupe a entraîné la destruction raisonnée de la maçonnerie.

Fig.20 Clichés du fait 2013 en plan et en coupe.



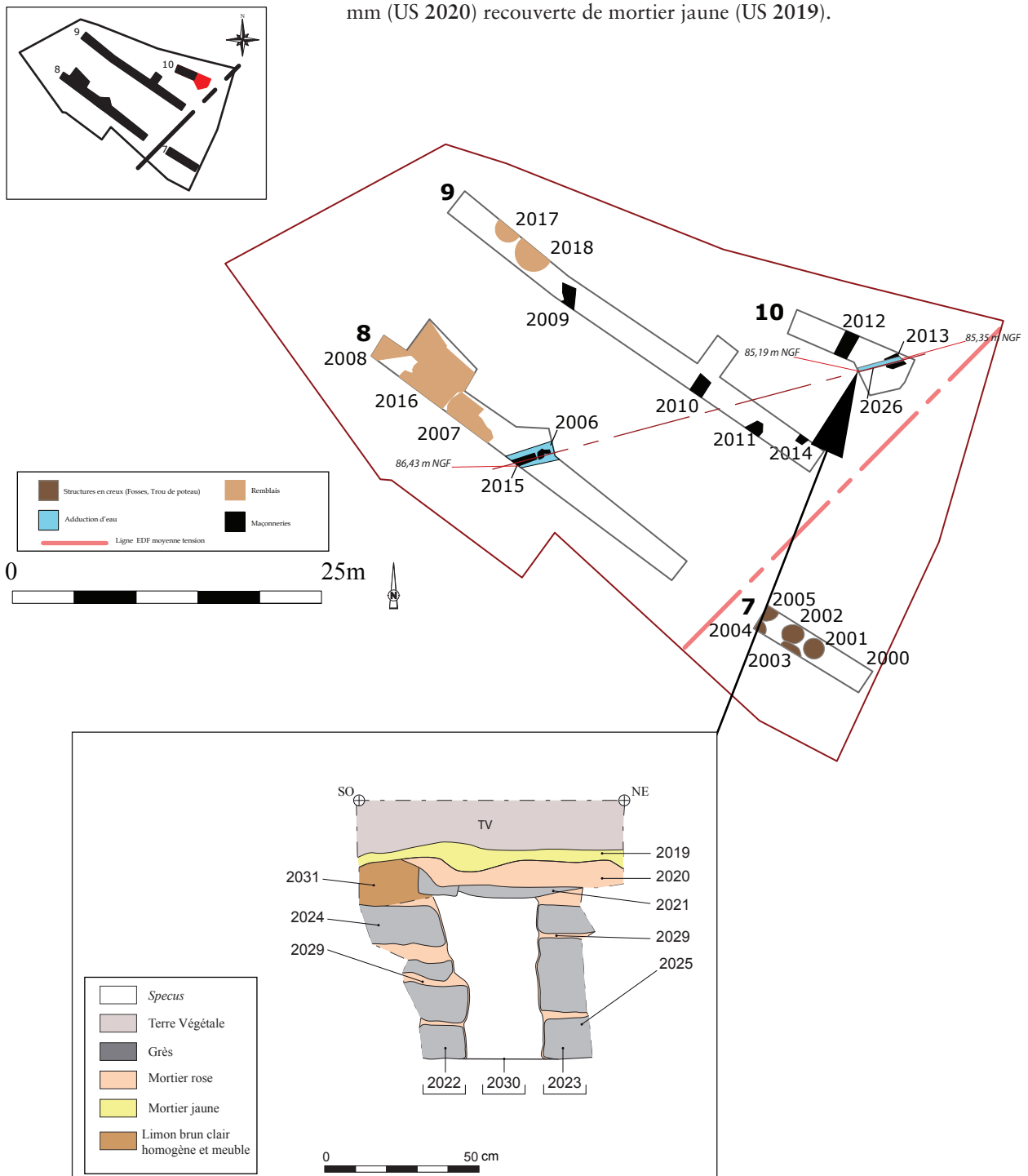
L'excellent état de conservation de l'aqueduc nous permet d'établir le schéma de construction de l'aqueduc (Figure 21) :

La phase 1 consiste en la construction de la tranchée de fondation étroite (US 2026-2006).

La phase 2 concerne la mise en œuvre des piédroits (US 2022 et 2023) en commençant par la pose du parement interne en moellons de grès formant les parois du *specus* (US 2024 et 2025) enduits de béton de tuileau. Deux couches ont été repérées : une première plus grossière recouverte d'une seconde plus fine afin d'obtenir une paroi lisse pour permettre un bon écoulement de l'eau afin d'éviter les dommages du courant. Le parement est constitué de trois à quatre assises composées de blocs de grès équarris ou non. Une couche de mortier est également présente avant la mise en place des piédroits (US 2029).

La phase 3 consiste en la construction de la couverture de l'adduction en blocs de grès (US 2021) enduite de béton de tuileau d'une épaisseur de 150 mm (US 2020) recouverte de mortier jaune (US 2019).

Fig.21 Relevé stratigraphique du fait 2013 au 1/20^e.



Le fond du *specus* (US 2030) est original. A priori, non construit, il s'installe dans l'argile pure ce qui accentue le souci d'étanchéité. Un autre élément témoigne de l'intérêt porté à la protection hydraulique : la présence de concrétions sur l'ensemble de l'enduit montre que l'eau occupait l'ensemble du volume du canal. Aussi, cette hypothèse pourrait être validée par le souci d'étanchéité apporté également par la couverture.

Malgré la présence d'autres vestiges (fondations de murs en grès, fosses) dans l'environnement immédiat de l'aqueduc, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle cette adduction d'eau doit fonctionner avec les fondations en grès environnantes. Bien que les éléments dont nous disposons plaident largement en faveur de cette interprétation, celle-ci ne pourra être réellement confirmée que par un décapage extensif. En effet, à l'issue du diagnostic ces vestiges ne nous permettent pas de caractériser clairement l'occupation (villa, sanctuaire, thermes ?).

3.2.3. Les vestiges non datés.

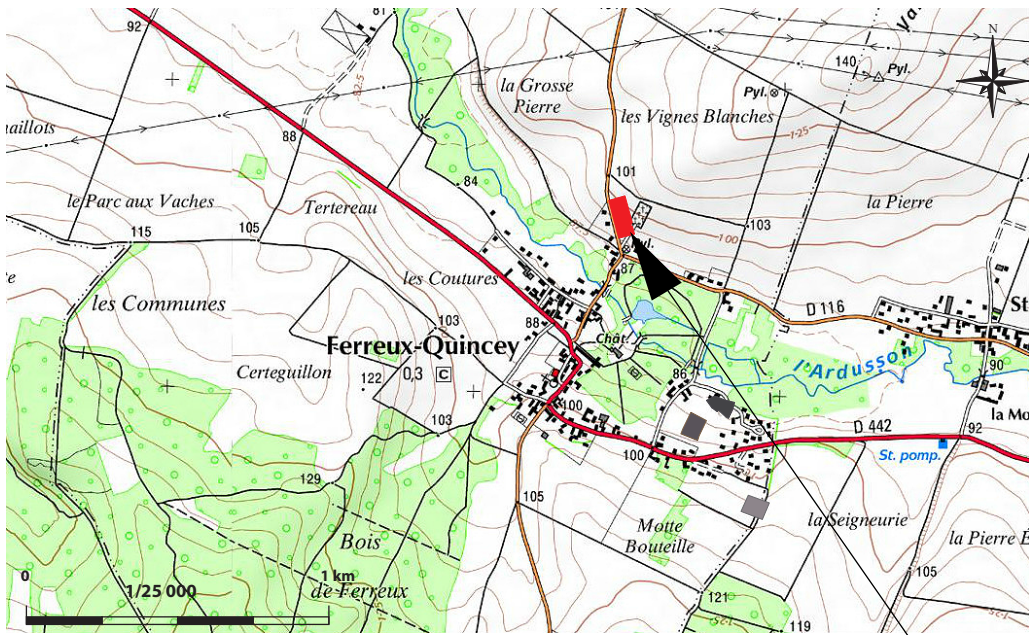
Sept tronçons de fossés, neuf fosses et un trou de poteau répartis sur dix-neuf sondages ont fait l'objet de fouilles à la pelle hydraulique n'ayant livré aucun mobilier datant.

En revanche, de nombreux faits observés en plan n'ont aucune attribution chronologique faute de mobilier céramique ou d'organisation particulière. Leur localisation et le contexte, tant stratigraphique que chronologique, dans lesquels ils s'insèrent peuvent toutefois nous permettre de les associer à une ou plusieurs périodes, ou de les en exclure. Ils seront présentés sous la forme de tableaux agrémentés de commentaires et figures. (Figures 22, 23, 24, 25)

Fig.22 Tableau des vestiges non datés.

N° de sondage	N° de fait	Niveau d'apparition	Nature du Fait	Profil du creusement	Dimensions (Longueur en cm)	Largeur (en cm)	Profondeur (en cm)	Type de comblement
1	1000	40 cm	Fossé	cuvette		30 cm		Limon sableux brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses
1	1001	40 cm	Fossé			45 cm		Limon sableux brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses
2	1002	40 cm	Fossé					Limon sableux brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses
3	1003	40 cm	Fossé			50 cm		Limon sableux brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses
7	2000	40 cm		trou de poteau		20 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses
7	2001	50 cm	fosse		165 cm	165 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses
7	2002	50 cm	fosse		185 cm	140 cm		Limon brun foncé homogène et compact avec nombreuses inclusions crayeuses
7	2003	50 cm	fosse		80 cm	30 cm		Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses
7	2004	50 cm	fosse		60 cm	20 cm		Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses
7	2005	50 cm	fosse		35 cm	20 cm		Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses
8	2006	50 cm	fossé		Ø 160 cm			Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses
8	2007	50 cm	fosse		Ø 300 cm			Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses
8	2008	50 cm	fosse		Ø 150 cm			Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses
9	2017	130 cm	fosse		Ø 210 cm			limon argileux brun moyen homogène et compact avec des traces de ferruginisation.
9	2018	130 cm	fosse		Ø 300 cm			limon argileux brun moyen homogène et compact avec des traces de ferruginisation.
17	4000	40 cm	fossé		45 cm		16 cm	Argilo-limoneux homogène et compact comportant des inclusions crayeuses difuses et en grande quantité.
18	4001	40 cm	fossé		35 cm			Argilo-limoneux homogène et compact comportant des inclusions crayeuses difuses et en grande quantité.

Fig.23 Clichés des vestiges de la zone 1000 (Parcelle n°35, section ZK)



- Parcelle n°35, section ZK (Secteur 1000)
- Parcelle n°256, section C (Secteur 2000)
- Parcelles n°107 et 108, section ZM (Secteur 3000)
- Parcelles n°25 et 26 section ZM (Secteur 4000)

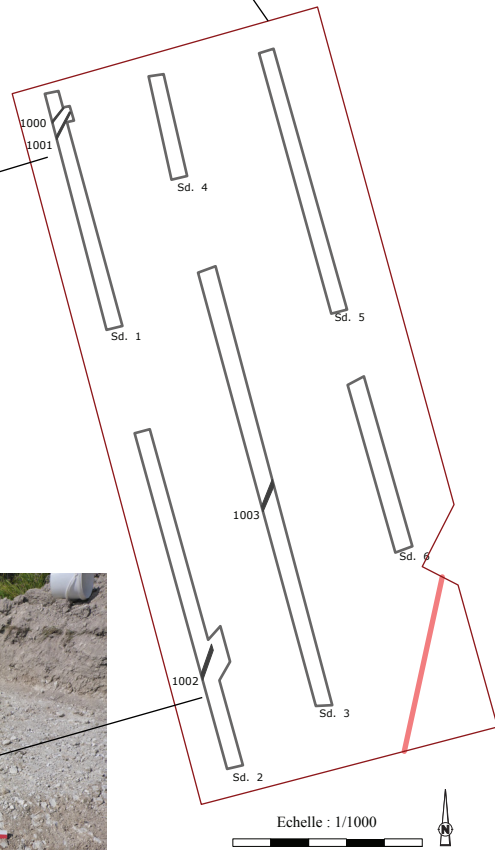


Fig.24 Clichés du fait 2016 de la zone 2000 (Parcelle n°256, section C)

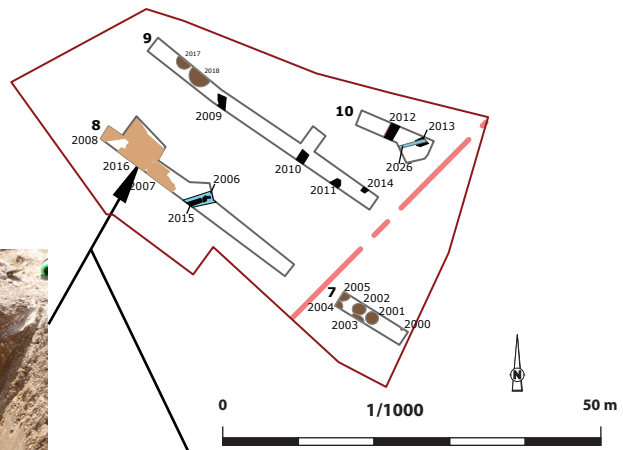
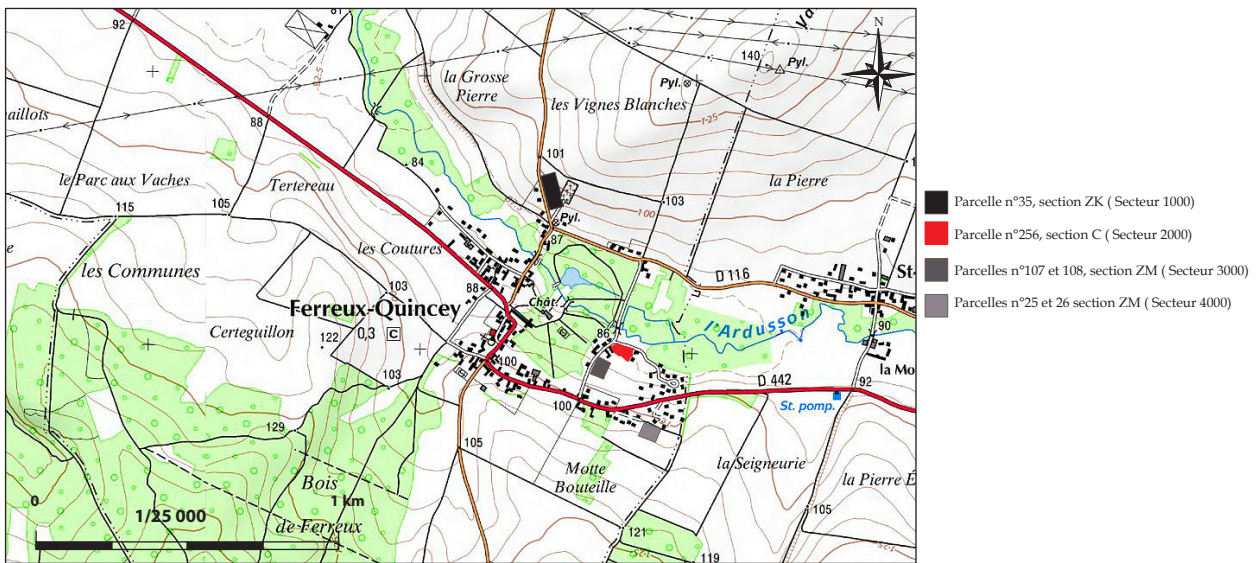
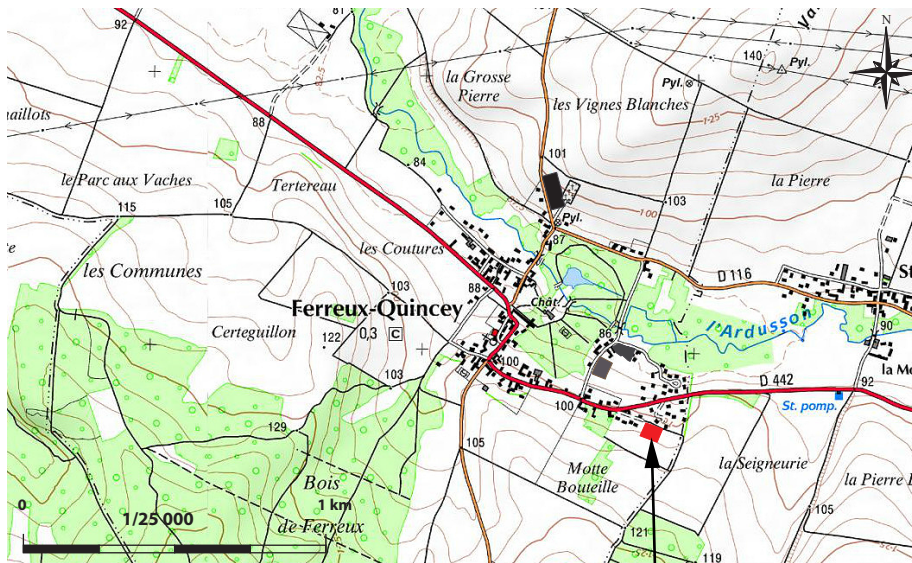
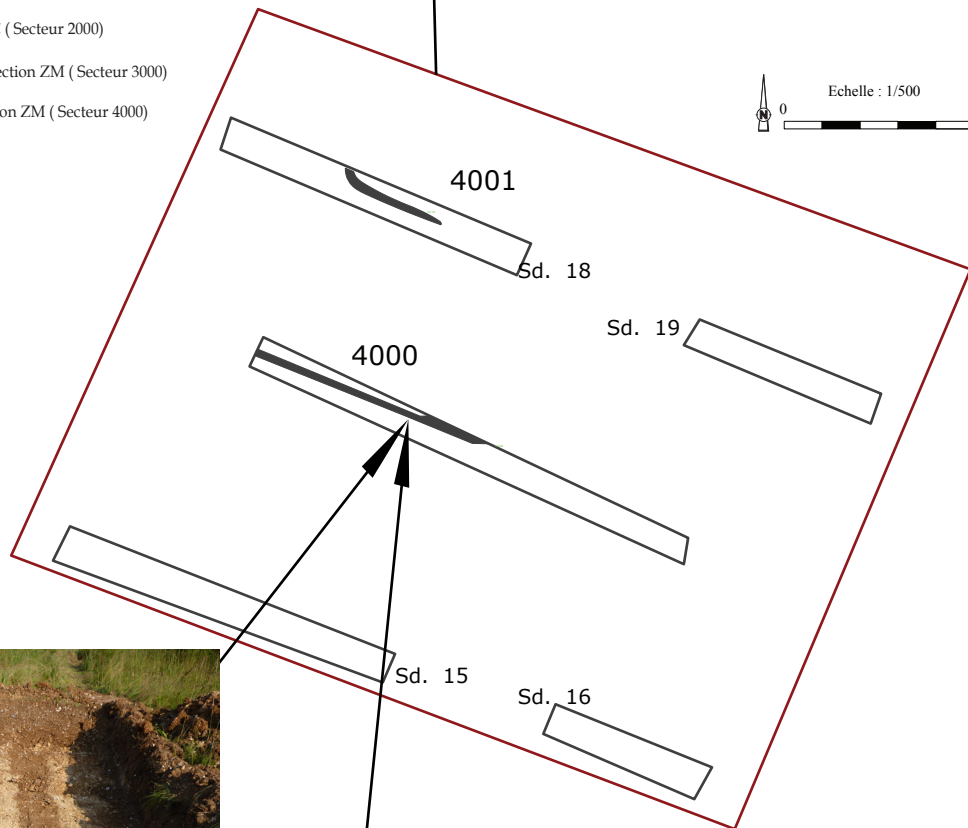


Fig.25 Clichés des vestiges de la zone 4000 (Parcelle n°25 et 26, section ZM)



- Parcelle n°35, section ZK (Secteur 1000)
- Parcelle n°256, section C (Secteur 2000)
- Parcelles n°107 et 108, section ZM (Secteur 3000)
- Parcelles n°25 et 26 section ZM (Secteur 4000)



4. Conclusion

L'opération de diagnostic archéologique réalisée sur quatre parcelles 35, 17,108,256, 25 et 26 de la commune de Ferreux-Quincey (10) fait suite à une demande volontaire de Bouygues Immobilier. Le diagnostic prescrit par le Service Régional de l'archéologie et réalisé par l'Inrap a pour but de repérer le potentiel archéologique de la surface totale du projet soit 9711 m² en raison de sa localisation dans une zone urbanisée révélant un riche patrimoine archéologique.

Dix-neuf sondages et huit extensions ont été réalisés, ce qui représente un taux d'ouverture de 9%. La cote d'apparition des vestiges oscille entre 86 et 102 m NGF soit 0,50 m sous le niveau du sol actuel (profondeur moyenne d'apparition des vestiges : 0,40 m).

16 unités stratigraphiques (US) ont été définies au cours de l'opération, elles sont relatives à 1 structure et 23 faits. Six vestiges ont livré du mobilier céramique soit environ 23 % de la totalité des vestiges. La majorité du mobilier céramique concerne l'époque protohistorique, quelques tessons indiquent une présence gallo-romaine et médiévale. Toutefois compte-tenu du mode de construction des vestiges et de la céramique associée, deux phases d'occupations principales ont pu être mises en évidence : la période protohistorique et la période gallo-romaine.

La **période protohistorique** se signale par la présence d'une fosse de combustion (foyer) dans laquelle quarante-quatre fragments ont été mis au jour sur le secteur 3000 (*parcelle rue du Moulin*). Le fait détecté semble correspondre à une occupation bien circonscrite au centre du village de Ferreux Quincey. Il convient de surcroît de souligner le grand intérêt du mobilier céramique observé dans la fosse 3000, fouillée intégralement, qui fournit un aperçu sur le vaisselier hallstattien local.

Localisés sur le secteur 2000 (*parcelle impasse des Prairies*), les vestiges **antiques** occupent une superficie de 1600 m². Cinq fondations de murs ont été mises au jour et partiellement observées compte-tenu des contraintes liées à la parcelle (exiguïté et ligne à moyenne tension). La découverte significative de ce diagnostic est la présence d'un aqueduc maçonné observé sur une longueur de 7 m qui suit la pente naturelle du terrain. Parfaitement conservé, il est orienté nord-est-sud-ouest. Cette structure est intéressante à plusieurs titres. Tout d'abord en Gaule romaine (dans les limites de la France métropolitaine) il s'agit du mode de construction le plus utilisé pour l'édification des aqueducs et ce à toutes les époques. Néanmoins dans le département de l'Aube (10), les découvertes d'aqueducs maçonnés concernent uniquement celui découvert à Troyes¹². Cette découverte soulève donc deux questions : Quelle est l'origine de cette adduction et quel établissement alimente-t-elle ?

Sur les quatre parcelles diagnostiquées, seules les parcelles 256 (*secteur 3000*) et 25 et 26 (*secteur 2000*) ont livré de nombreuses informations (un foyer avec plus de onze formes céramiques datées du Hallstatt D2-D3 à La Tène A ; un tronçon d'aqueduc maçonné et des fondations de murs en grès) mais qui restent incertaines tant quelques attributions chronologiques peuvent être litigieuses et l'interprétation des structures délicates compte-tenu des contraintes liées aux terrains. Seul un décapage extensif pourrait confirmer ou infirmer ces interprétations. Les données archéologiques récoltées lors d'une étude approfondie seraient d'un intérêt majeur pour la connaissance du passé de ce secteur géographique de la vallée de l'*Ardusson*, elle permettrait ainsi de définir l'évolution chronologique du site.

12. Borau 2010, Daroque 2010.

5. Bibliographie

Borau 2010 : Borau Laetitia - *Les structures hydrauliques chez les Eduens à l'époque antique. Les sites de Bibracte et d'Augustodunum-Autun. Analyse complémentaire des sites éduens de Bourgogne*. Thèse de doctorat Paris Sorbonne Paris IV, Novembre 2010.

Burgevin 2009 : Burgevin Alexandre – Ferreux Quincey (Aube) « Le Chemin de Fay », DFS de diagnostic archéologique, Inrap/SRA Champagne-Ardenne, Saint-Martin-sur-le-Pré, 1 volume, 33p.

Carte géologique BRGM, Romilly sur Seine, série XXVII-16-1/50000, Nancy, 2000.

Daroque 2010 : Daroque Carole– Rosières-Près-Troyes « Chantereignes », DFS de diagnostic archéologique, Inrap/SRA Champagne-Ardenne, Saint-Martin-sur-le-Pré, 1 volume, 73 p.

Denajar 2005 : Denajar L – Carte archéologique de la Gaule, *l'Aube* (10). Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris.

Toussaint 1954 : Toussaint Maurice- Répertoire archéologique du département de l'Aube, période gallo-romaine et époque franque, A.J Picard, Paris.

6. Études céramologiques

6.1. Étude de la céramique protohistorique (K.Zipper)

La totalité des restes, à savoir 44 fragments, provient d'une fosse (Fait 3000), fouillé en entier lors du diagnostic. Il s'agit d'un ensemble intéressant notamment en raison du nombre de formes conservées et la présence de décors peints. On retient onze formes. La plupart d'entre eux ont été dessinés. (Figure 26)

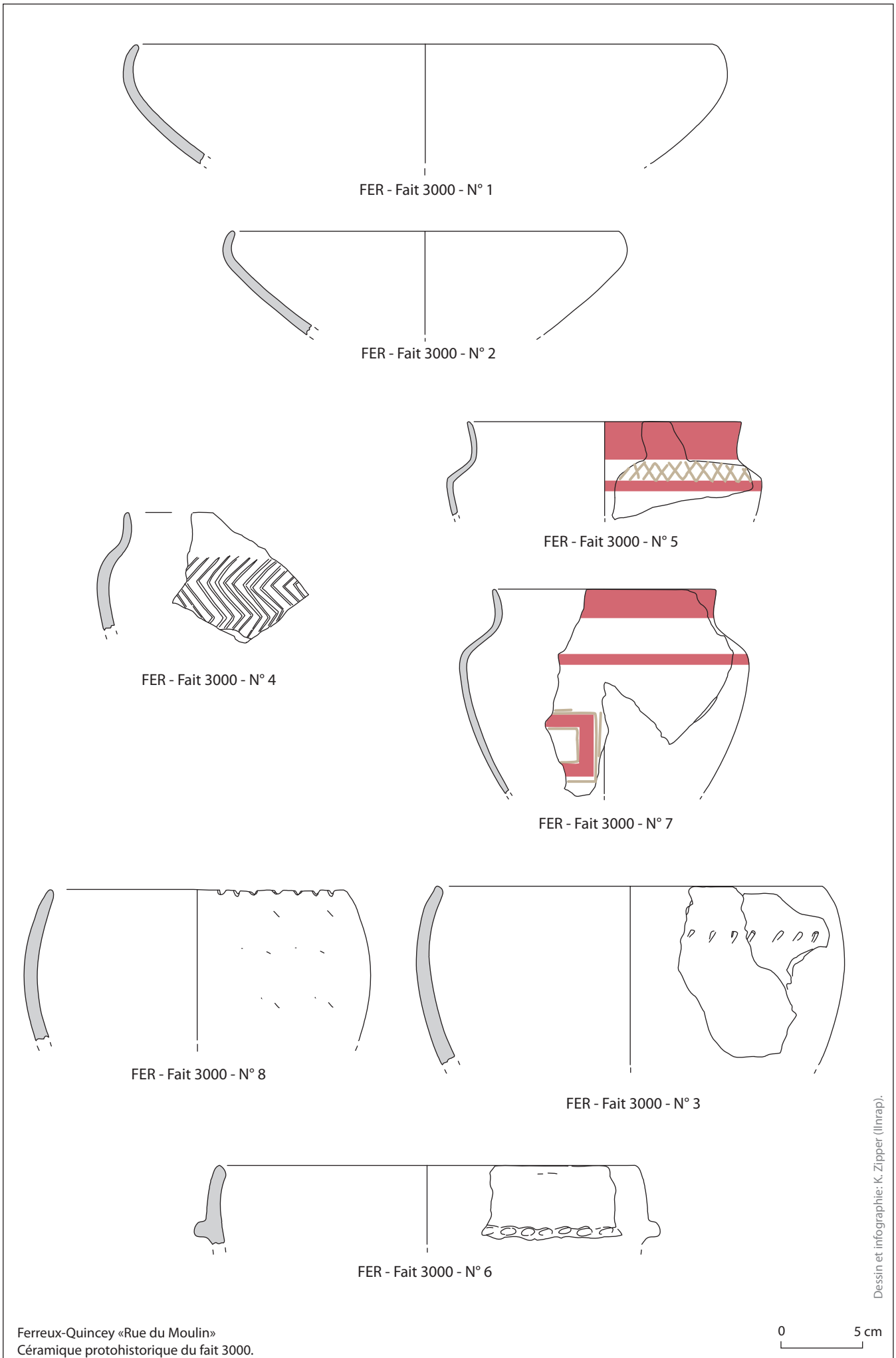
Un ensemble du Hallstatt D3 - La Tène A

L'ensemble est constitué de plusieurs vases en céramique fine. Parmi eux figurent deux écuelles curvilignes à bord rentrant (fig. 26, n° 1 et 2). Un des deux exemplaires présente un diamètre d'ouverture important se situant autour de 36 centimètres. On note la présence de deux fonds ombiliqués en céramique fine dont un est peint. Ce dernier peut être rattaché au vase n° 7 décoré de peinture rouge et de barbotine claire. Il s'agit d'un vase à paroi fine, à profil segmenté et à col. Cet exemplaire, ensemble avec le vase n° 5 peut être classé dans le groupe des formes tri-segmentés à col et proto-carène, définit pour le faciès ancien de la culture Aisne-Marne (Demoule et al. 2009 : fig. 3, groupe 5). Les deux vases présentent un décor composite de bandes de peinture rouge et de filets de barbotine claire. Pour le vase n° 5, il s'agit de croisillons (en barbotine), et pour l'exemplaire n° 7 de lignes triplés de barbotine encadrant des bandes de peinture rouge. Malheureusement l'état de conservation ne permet pas de déchiffrer la totalité du motif.

Aussi, on note la présence d'un bord de vase fermé, plutôt mal conservée (recuison), montrant un décor incisé couvrant (fig. 26, n° 4). Le motif est une sorte de zigzag. C'est peu courant de rencontrer ce type de décor parmi les ensembles de la fin du Hallstatt. Effectivement, il figure essentiellement parmi des ensembles plus récents, notamment ceux de La Tène B du Nogentais (Pont-sur-Seine) et ceux d'Ile-de-France (Séguier 2009). Enfin on note trois vases en céramique grossière (fig. 26, n° 3, 6, 8), dont certains sont représentés par plusieurs fragments de taille importante. Il s'agit de vases culinaires type pot, caractérisé ici par un profil simple ovoïde, sans col. Tous les trois présentent des décors plastiques (cordons digités ou rangs d'impressions).

L'ensemble découvert à Ferreux-Quincey trouve des comparaisons relativement proches, notamment avec la fouille de Pont-sur-Seine « La Gravière » (Bardel, Van Es in Verrier 2009). Le site a livré un corpus important de céramique d'habitat de La Tène A. Une autre fouille à Pont-sur-Seine au lieu-dit « Ferme d'Ile » (Loiseau en cours) a également livré des éléments, dont des décors peints, mais il s'agit là d'un ensemble sensiblement plus ancien, attribuable au Hallstatt D2-D3. Enfin des comparaisons sont possibles avec des sites du bassin parisien, notamment avec Villes-Saint-Jacques « Le Bois d'Echallas » (Issenmann et al. 2009). Le profil caréné de deux vases peints renvoient aux influences de la culture Aisne-Marne et permet de proposer une fourchette chronologique jusqu'à La Tène A, même si les autres formes peuvent être considérés comme typiquement hallstattien.

Fig.26 Infographie de la céramique protohistorique du fait 3000 (Parcelle n°107 et 108, section ZM)



Bibliographie

Demoule et al. 2009 : DEMOULE (J.-P.), DESENNE (S.), GRANSAR (F.). – Le faciès céramique ancien de la culture Aisne-Marne. In : CHAUME (B.) dir. – *La céramique hallstattienne, approches typologiques et chrono-culturelle. Actes du colloque international de Dijon 21-22 novembre 2006*. Dijon : Editions Universitaires de Dijon, 2009, p. 401 - 426.

Issenmann et al. 2009 : AMEYE (N.), AUXIETTE (G.), BARDEL (D.), BEDAULT (L.), BERTIN (P.), BERTRAND (I.), BOSTYN (F.), DELATTRE (V.), MEUNIER (K.), PEAKE (R.), PILON (F.), PRAUD (I.), SEGUIER (J.-M.), SIDERA (I.), TOULEMONDE (F.), WIETHOLD (J.). – *Ville-Saint-Jacques « Le Fond des Vallées »/« Le Bois d'Echalas » (Seine-et-Marne, Ile-de-France). Occupations du Néolithique ancien, du Bronze final, du Hallstatt moyen, du Hallstatt final, de La Tène ancienne et de l'époque gallo-romaine*, vol. 1 : texte et figures ; vol. 2 : études spécialisées. Saint-Denis : SRA Ile-de-France ; Inrap, 2009 (RFO).

Loiseau en cours : LOISEAU (S.). – Pont-sur-Seine « Ferme d'Ile » (10). Rapport final de synthèse, Châlons-en-Champagne : Inrap et SRA Champagne-Ardenne, en cours.

Séguier 2009 : SEGUIER (J.-M.). – La céramique domestique de l'espace culturel sénonais du milieu du Ve au milieu du IIIe s. av. J.-C. dans son contexte du Centre-Est de la France corpus, faciès et évolution des assemblages du confluent Seine – Yonne, de la Bassée et de la vallée de l'Yonne. *Revue Archéologique de l'Est*, t. 58-2009, p. 57-132.

Verrier 2009 : VERRIER (G.).-, Le site de la Tène ancienne de Pont-sur-Seine « La Gravière ». *Bulletin de l'AFEAF* 27, 2009, 69-71.

6.2. Étude de la céramique antique, médiévale et moderne (P.Mathelard).

6.2.1. Méthodologie

La détermination du matériel est articulée autour de trois critères principaux : le tri par catégories, l'identification typologique et la reconnaissance macroscopique des groupes de pâtes (Brulet et al. 2010 : 18-26 ; Deru et al. 2007 ; Brulet, Vilvorder 1999 ; Deru 1996 ; Orton et al. 1993).

Le premier de ces critères repose sur la conjonction d'argument issu de l'observation des techniques de fabrication, des caractéristiques morphologiques ainsi que des aspects fonctionnels, reconnus au travers des deux précédents critères et des traces laissées à l'usage (Desbat, Schmitt 2011 ; Balfet et al. 1989 ; Orton et al. 1993 ; Picon 2002 ; Florent, Deru 2012 ; Florent 2007 : 20-30 ; Alexandre-Bidon 2005 ; Batigne, Desbat 1996 : 380). Ainsi la réponse apportée à chacune de ces questions détermine l'appartenance du moindre tessou rencontré au cours de l'analyse à une catégorie céramique donnée [Figure. 27].

L'identification typologique s'effectue, au sein de chaque catégorie, d'abord en fonction des grandes classes morphologiques et ensuite par types, en fonction des variations de profils, principalement reconnus au niveau de la lèvre. Le rattachement s'effectue si possible à des typologies existantes ou, à défaut, à l'aide de typologies intra-site [Figure 27].

L'observation macroscopique des pâtes permet de regrouper celles-ci selon des critères minéralogiques similaires, et donc une origine géographique commune. La reconnaissance des groupes de pâtes passe par un travail objectif¹³ (Orton et al. 1993 : 67-75 et 231-241). Chacun des groupes formés est alors rattaché, lorsque c'est possible, à un atelier, groupe d'ateliers ou région de production à l'aide d'un référentiel [Figure 28].

13. Au sujet de l'analyse macroscopique des pâtes, se reporté à Deru, Rollet 2000, note 4

La détermination du matériel céramique est couplée à une démarche quantitative. Celle-ci passe par un comptage exhaustif distinguant bords, parois, fonds et anses. Dans le but de pouvoir comparer les contextes ou sites entre eux, il convient de se baser sur un nombre statistiquement fiable : le nombre minimum d'individus (NMI) (Protocole Beuvray 1998). Ainsi, seule la prise en compte des bords, après recollage, en tant qu'individus prévaut (Desbat, Schmitt 2011 : 50 ; Brulet et al. 2010 : 23).

Fig.27 Catégorie, abréviations et références typologiques.

Catégorie	Abr.	Typologie	Bibliographie
Céramique protohistorique, romaine et médiévale			
Céramique glaçurée de table	GLT	-	Ravoire 2006
Dérivé de terre sigillé tardive	DST	Chenet	Chenet 1941
<i>Terra nigra / terra rubra</i>	TR / TN	A, C, B, KL, P, BT	Deru 1996
Céramique commune claire	CC	-	-
Céramique glaçurée à feu	GLF	-	Ravoire 2006
Céramique rugueuse claire	RUA	-	-
Céramique façonnée à la main commune	MD	-	Saurel 2007
Divers			
Céramique indéterminée	INDET.	-	-
Matériaux de construction en terre cuite	MAT	-	Ravoire 2009b

Fig.28 Groupe de pâtes, abréviations, catégories reconnues et références bibliographiques.

Groupe de pâtes	Abr.	Catégorie reconnue	Bibliographie
Groupe de pâtes Champenoise	CHAMP	GLT	Biegert et al. 2004
Groupe de pâtes de Jaugles - Villers - Vineux	JVV	DST	Séguier 2011

6.2.2. La céramique

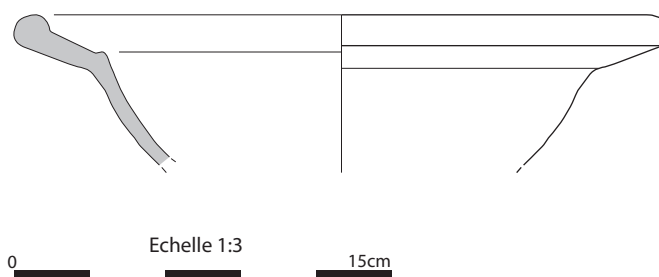
L'opération de diagnostic archéologique réalisée à Ferreux Quincey a livré un petit lot de mobilier, totalisant 18 fragments de céramique dont 2 individus [Figure 29]. Ce mobilier n'a été reconnu qu'au sein des sondages Sd.8 et Sd.9.

Fig.29 Inventaire du mobilier céramique gallo-romain et médiéval.

Sondage	US / Prof.	Fait	n° inv.	Catégorie	Gr. pâte	Type	Forme	Bord	Paroi	Fond	Anse	NMI	Commentaire
		Décapage		GLT	CHAMP	N215	Assiette	1				1	Glaçure vert foncé homogène
Sd.8	-	Ft.2007		MAT	-	-	Tuile	-	-	-	-	-	1 fragment
Sd.9	-	Ft.2009		GLT	-	-	Indét.		1				Glaçure vert foncé homogène
				RUA2	-	-	Indét.		1				Engobe orange brunâtre
Sd.9	-	Ft.2010		GL	-	-	Indét.			1			Glaçure mouchetée verte
				CC/RUA	-	-	Indét.			1			
				MAT	-	-	Tuile ?	-	-	-	-	-	2 fragments
Sd.9		Décapage entre Ft.2010 et Ft.211		TN	-	-	Indét.		1				Forme fermée
				RUA	-	-	Indét.		1		1		Aspect identique à Ft.2011
Sd.9	-	Ft.2011		DST	JVV	Chenet 323a	Mortier lisse	1				1	
				CC	-	-	Indét.		1		1		méd.
				CC/RUA	-	-	Indét.		1				méd.
				GLF	-	-	Indét.		1	1			Glaçure mouchetée verte et verte foncée
				RUA	-	-	Indét.		2				Tache de glaçure
				MD	-	-	Indét.		1				
				MAT	-	-	Tuile	-	-	-	-	-	
Sd.9	-	Ft.2012		CC/RUA	-	-	Indét.		1				Méd.

Mis à part trois fragments résiduels, un tessons de céramique non tournée commune, un de *terra nigra* et un bord de mortier lisse Chenet 323a en dérivé de terre sigillée, attribuables à la période protohistorique et romaine, l'ensemble du mobilier est relativement homogène. Il se compose de fragments de céramique glaçurée dédiée à la consommation ou à la cuisson, de céramique commune claire et de céramique rugueuse claire. A ceux-ci s'ajoutent quelques fragments de tuiles plates (Ravoire 2009b). Si la présence de ces catégories permettent de pointer indubitablement les traces d'une occupation de la fin du Moyen Age ou de l'époque moderne, le lot peu important ne contribue pas à affiner cette proposition (Lenoble 2000). Néanmoins, la présence conjointe de céramique rugueuse claire et de céramique recouverte d'une glaçure mouchetée verte consent à restreindre la datation proposée pour le comblement des faits Ft.2010 et Ft.2011 au XIV^e et XV^e siècle, en vertu de comparaisons régionales et notamment pour la ville de Troyes (Ravoire *in* Roms, Kuchler 2011 ;). Le fragment de céramique glaçuré vert foncé mis au jour au sein du fait Ft.2009 permet de proposer une fourchette large s'étalant du XVe au XVII^e siècle. La présence d'un assiette N251, trouvée lors du décapage, pourrait également attester de la continuité d'occupation au cours de la seconde moitié du XVI^e et le XVII^e siècle, période durant laquelle ce type semble en usage en Champagne et en Île-de-France (Deborde 2009 ; Ravoire 2009a) [Figure 30].

Fig.30 Assiette en céramique glaçurée trouvée lors du décapage (échelle 1/3^e).



1. Assiette à marli oblique terminé par une lèvres en bourrelet (GLT-CHAMP N215) dont le bord est conservé à 10 % ; S. interne glaçurée vert moyen et S. externe jaune-gris pâle ; P. blanche ; d. 260 (n° inv. Décapage.1).

Fig.31 Catalogue du mobilier céramique gallo-romain et médiéval.

Sondage	US / Prof.	Fait	Zone	Interprétation	Datation (d'après les données mobilier et contextuelles)
	Décapage		-	Décapage	-
Sd.8	-	Ft.2007	-		MED / MOD
Sd.9	-	Ft.2009	-		MED / MOD (XV-XVIIe s.)
Sd.9	-	Ft.2010	-		MED (XIVe-XVe s.)
Sd.9	Décapage entre Ft.2010 et Ft.211		-	Décapage	-
Sd.9	-	Ft.2011	-		MED (XIVe-XVe s.)
Sd.9	-	Ft.2012	-		MED

Bibliographie

- Alexandre-Bidon 2005** : Alexandre-Bidon (D.) – *Une archéologie du goût. Céramique et consommation (Moyen Âge - Temps modernes)*. Paris, Picard (« Espaces médiévaux »), Paris, 2005.
- Balfet et al. 1989** : Balfet (H.), Fauvet-Berthelot (M.-F.), Monzon (S.) – *Lexique et typologie des poteries : Pour la normalisation de la description des poteries*. Paris, Presses du CNRS, 1989.
- Batigne, Desbat 1996** : Batigne (C.), Desbat (A.) – Un type particulier de « cruche » : Les bouilloires en céramique d'époque romaine (I^{er}-III^e siècles). *In : Société française d'étude de la céramique en Gaule. Actes du congrès de Dijon, 16-19 mai 1996*. Marseille, 1996, p. 381-394.
- Biegert et al. 2004** : Biegert (S.), Deru (X.), Fronteau (G.), Paicheler (J.-C.) – Les productions du « groupe de pâtes champenois » : caractérisations archéologiques, pétrographiques et chimiques. *Revue du Nord*, 86, p. 135-161.
- Brulet et al. 2010** : Brulet (R.), Vilvorder (F.), Delage (R.), Hanut (F.) et Laduron (D.) – *La céramique romaine en Gaule du Nord. Dictionnaire des céramiques. La vaisselle à Large diffusion*. Turnhout, Brepols Publishers, 2010.
- Brulet, Vilvorder 1999** : Brulet (R.), Vilvorder (F.) – Le traitement de la céramique gallo-romaine. *In : Léotard (J.-M.) (éd.) – Méthode d'analyse de la terre cuite. Actes de la journée d'archéologie en province de Liège, Ocquier, 28 novembre 1998*. Liège, 1999, p. 29-40.
- Deborde 2009** : Deborde (G.) – Un ensemble de verres et de céramiques du XVI^e siècle rejeté dans une latrine, rue du Palais de Justice à Troyes (Aube). *In : Ravoire (F.), Dietrich (A.) - La cuisine et la table dans la France de la fin du Moyen Âge : contenus et contenants du XIV^e au XVI^e siècle. Actes du colloque organisé par l'UMR 5594 (Dijon), l'Inrap et le Centre d'étude et de recherche du patrimoine de Sens, Sens, 8-10 janvier 2004*. Caen : Publications du CRAHM, 2009, p. 401-409.
- Deru 1996** : Deru (X.) – *La céramique belge dans le Nord de la Gaule. Caractérisation, chronologie, phénomènes culturels et économiques*. Louvain-la-Neuve, 1996 (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université Catholique de Louvain, 89).
- Deru et al. 2007** : Deru (X.), Champarnaud (L.), Dabo (S.), Florent (G.) – Chronologie, céramique et statistique. *In : Société française d'étude de la céramique en Gaule. Actes du congrès de Langres, 17-20 mai 2007*. Marseille, 2007, p. 49-60.
- Deru, Rollet 2000** : Deru (X.), Rollet (Ph.) – La céramique gallo-romaine de la rue de Cernay à Reims (Marne). *In : Société française d'étude de la céramique en Gaule. Actes du congrès de Bayeux, 1-4 juin 2000*. Marseille, 2000, p. 335-366.
- Desbat, Schmitt 2011** : Desbat (A.), Schmitt (A.) – Technique et méthode d'étude. *In : D'Anna (A.), Desbat (A.), Garcia (D.), Schmitt (A.), Verhaeghe (F.) – La céramique. La poterie du Néolithique aux Temps modernes*. Paris, 2011, p. 7-84 (Collection « archéologiques » Errance).
- Florent 2007** : Florent (G.) – *La céramique gallo-romaine de la rue de Maucroix à Reims (Marne)*. Mémoire de Master 2–Archéologie sous la direction de M. Arce et M. Deru. Lille, Université Lille 3 Charles-de-Gaulle, 2007.
- Florent, Deru, 2012** : Florent (G.), Deru (X.) – La céramique à Reims de César à Clovis : analyse fonctionnelle. *In : Batigne-Vallet (C.) – Les céramiques communes comprises dans leur contexte régional. Faciès de consommation et mode d'approvisionnement. Actes de la table ronde organisée à Lyon, 2 et 3 février 2009*. Lyon : Maison de l'orient et de la méditerranée, 2012, p. 259-291. (Travaux de la maison de l'orient et de la méditerranée, 60).
- Lenoble 2000** : Lenoble (M.) – Approche typologique de la céramique des sites d'habitats médiévaux de l'Aube. *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 93. Reims, 2000, p. 69-100.
- Orton et al. 1993** : Orton (C.), Tyers (P.), Vince (A.) – *Pottery in Archeology*. Cambridge, 1993 (Cambridge Manual in Archaeology).
- Picon 2002** : Picon (M.) – Les modes de cuisson, les pâtes et les vernis de la Graufesenque: une mise au point. *In : Genin (M.), Vernhet (A.) (dir.) – Céramiques de la Graufesenque et autres productions d'époque romaine. Hommages à Bettina Hoffmann*. Montagnac, 2002, p. 139-163 (Archéologie et histoire romaine, 7).
- Protocole Beuvray 1998** : Protocole de quantification des céramiques. *In : Arcelin (P.), Tuffreau-Libre (M.) – La quantification des céramiques : Conditions et protocole. Actes de la table ronde du Centre archéologique européen du Mont Beuvray, Glux-en-Glenne, 7-9 avril 1998*. Glux-en-Glenne, p. 141-157. (Bibracte, 2).
- Ravoire 2009a** : Ravoire (F.) - Les productions céramiques d'Île-de-France à la fin du Moyen Âge (XIV^e - XVI^e siècle). Modalités et formes d'une évolution. *In : Ravoire (F.), Dietrich (A.) - La cuisine et la table dans la France de la fin du Moyen Âge : contenus et contenants du XIV^e au XVI^e siècle. Actes du colloque organisé par l'UMR 5594 (Dijon), l'Inrap et le Centre d'étude et de recherche du patrimoine de Sens, Sens, 8-10 janvier 2004*. Caen : Publications du CRAHM, 2009, p. 249-269.
- Ravoire 2009b** : Ravoire (F.) – Etudes de quelques lots de tuiles médiévales et modernes provenant de Paris, Blandy-lez-Tours (Seine-et-Marne) et Roissy-en-France (Val-D'Oise). *In : Chapelot (J.), Chapelot (O.) et Rieth (B.) dir., Terres cuites architecturales médiévales et modernes*. Caen : Publications du CRAHM, 2009, p.393-405
- Roms, Kùchler 2011** : Roms (C.), Kùchler (P.) (dir.) – Formation et développement d'un espace urbain de l'Antiquité à nos jours. *Troyes (Aube), place de la Libération : rapport final d'opération de fouille*. Metz : Inrap Grand-Est-Nord, SRA Champagne-Ardenne, 2011, 5 vol.
- Saurel 2007** : Saurel (M.) – Les IV^e et III^e siècles en Champagne-Ardenne : apports de l'étude de la vaisselle des habitats. *In : La Gaule dans son contexte européen aux IV^e et III^e s. avant notre ère, Actes du XXVII^e colloque de l'AFEAF à Clermont-Ferrand en 2003*. *In : Monographies D'archéologie Méditerranéenne*, 2007, p. 7-33.

7. Liste des figures

- Fig.01** localisation du projet sur fond de carte IGN 1/25000^e. © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.02** le contexte géologique sur fond de carte brgm 1/50000^e.
© Source des données géologiques : Carte Géologique de France à 1/50000 - © BRGM 2001
- Fig.03** Log 6 (sondage 19). © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.04** le contexte archéologique sur fond de carte IGN 1/25000^e. © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.05** implantation des sondages avec limites cadastrales et projet d'aménagement au 1/5000^e.
© Isabelle Comte, Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.06** implantation des sondages (Parcelle n°35, section ZK) avec limites cadastrales et projet d'aménagement au 1/500^e.
© Isabelle Comte, Inrap
- Fig.07** implantation des sondages (Parcelle n°256, section C) avec limites cadastrales et projet d'aménagement au 1/500^e.
© Isabelle Comte, Inrap
- Fig.08** implantation des sondages (Parcelle n°107 et 108, section ZM) avec limites cadastrales et projet d'aménagement au 1/500^e. © Isabelle Comte, Inrap
- Fig.09** implantation des sondages (Parcelle n°25 et 26, section ZM) avec limites cadastrales et projet d'aménagement au 1/500^e. © Isabelle Comte, Inrap
- Fig.10** Vestige de la parcelle n°107 et 108, section ZM (secteur 3000) (échelle 1/500^e).
© Isabelle Comte, Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.11** Relevé stratigraphique en coupe au 1/20^e et vue en plan depuis le nord-est du fait 300.
© Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.12** Vestige de la parcelle n°256, section C (secteur 2000) (échelle 1/500^e).
© Isabelle Comte, Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.13** Vue en plan depuis l'ouest du fait 2009. © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.14** Vue en plan depuis le sud-ouest du fait 2010. © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.15** Vue en plan depuis le nord-ouest du fait 2011. © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.16** Vue en plan depuis le sud-ouest du fait 2014. © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.17** Vue en plan depuis le nord-ouest du fait 2012. © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.18** Relevé stratigraphique du fait 2012 au 1/20^e. © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.19** Clichés du fait 2013/2015 © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.20** Clichés du fait 2013 en plan et et en coupe. © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.21** Relevé stratigraphique du fait 2013 au 1/20^e. © Marie-Caroline Charbonnier, Simon Loiseau, Inrap
- Fig.22** Tableau des vestiges non datés. © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.23** Clichés des vestiges de la zone 1000 (Parcelle n°35, section ZK) © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.24** Clichés du fait 2016 de la zone 2000 (Parcelle n°256, section C) © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.25** Clichés des vestiges de la zone 4000 (Parcelle n°25 et 26, section ZM) © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.26** Infographie de la céramique protohistorique du fait 3000 (Parcelle n°107 et 108, section ZM) © Katinka Zipper, Inrap
- Fig.27** Catégorie, abréviations et références typologiques. © Pierre Mathelard, Inrap
- Fig.28** Groupe de pâtes, abréviations, catégories reconnues et références bibliographiques. © Pierre Mathelard, Inrap
- Fig.29** Inventaire du mobilier céramique gallo-romain et médiéval. © Pierre Mathelard, Inrap
- Fig.30** Assiette en céramique glaçurée trouvée lors du décapage (échelle 1/3^e). © Pierre Mathelard, Inrap
- Fig.31** Catalogue du mobilier céramique gallo-romain et médiéval. © Pierre Mathelard, Inrap

The image features three vertical, light blue rectangular bars of equal height and width, positioned side-by-side. They are centered horizontally on the page. The text 'III. Inventaires techniques' is overlaid on the top portion of these bars.

III. Inventaires techniques

1. Inventaire des sondages

Longueur du godet 2m

N° Sondage	Horizon 1		Horizon 2		Horizon 3		Horizon 4		Horizon 5		Structures	
	Description	Epaisseur	Description	Epaisseur	Description	Epaisseur	Description	Epaisseur	Description	Epaisseur	Type	N°
1	terre végétale brune	40 cm	craie blanchâtre				/	/	/	/	tronçon de fossés	1000, 1001
2	terre végétale brune	40 cm	craie blanchâtre			/	/	/	/	/	tronçon de fossés	1002
3	terre végétale brune	40cm	craie blanchâtre			/	/	/	/	/	tronçon de fossés	1003
4	terre végétale brune	40 cm	craie blanchâtre			/	/	/	/	/	/	/
5	terre végétale brune	30 cm	craie blanchâtre			/	/	/	/	/	/	/
6	terre végétale brune	30 cm	craie blanchâtre			/	/	/	/	/		
7	terre végétale brune	30 cm	limon sableux brun foncé homogène et meuble avec inclusions crayeuses (cailloux de craie)	20cm	craie blanchâtre comportant de nombreux fragments de silex.	/	/	/	/	/	Trou de poteau, Fosses	2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005
8	terre végétale brune	30 cm	limon sableux brun clair homogène et compacte avec inclusions crayeuses (graviers de craie) très ferrugineux	30 cm	limon argileux brun foncé homogène et compact avec inclusions crayeuses (cailloux de craie) très ferrugineux avec des inclusions de silex.				/		Fondation de mur, tranchée de récupération de mur, remblais	2006, 2007, 2008, 2015, 2016
9	terre végétale brune	40 cm	limon brun foncé homogène et compact avec inclusions crayeuses (graviers de craie) et graviers et cailloux de silex.	40 cm	Limoneux argileux brun foncé homogène et compact avec inclusions crayeuses (cailloux de craie) très ferrugineux avec des inclusions de silex.	40 cm	Argileux brun foncé homogène et compact hydromorphe et ferrugineux.	/	/	/	Fosses, fondations de mur	2009, 2010, 2011, 2014, 2017, 2018
10	terre végétale brune	40 cm	Limoneux argileux brun foncé homogène et compact avec inclusions crayeuses (cailloux de craie) très ferrugineux avec des inclusions de silex.			/	/	/	/	/	Aqueduc, fondation de mur	2012, 2013
11	terre végétale brune	40 cm	Limoneux argileux homogène et compact ocre-beige.			/	/	/	/	/	/	/
12	terre végétale brune	70 cm	Limoneux argileux homogène et compact ocre-beige.			/	/	/	/	/	fosse de combustion	3000
13	terre végétale brune	40 cm	Limoneux argileux homogène et compact ocre-beige.			/	/	/	/	/	/	/
14	terre végétale brune	40 cm	Limoneux argileux homogène et compact ocre-beige.			/	/	/	/	/	/	/
15	terre végétale brune	40 cm	limoneux argileux crayeux hétérogène et compact ocre-orangé comportant des fragments de graviers et cailloux de silex.			/	/	/	/	/	/	/
16	terre végétale brune	35 cm	limoneux argileux crayeux hétérogène et compact ocre-orangé comportant des fragments de graviers et cailloux de silex et des blocs de grès.			/	/	/	/	/	/	/

N° Sondage	Horizon 1		Horizon 2		Horizon 3		Horizon 4		Horizon 5		Structures	
	Description	Epaisseur	Description	Epaisseur	Description	Epaisseur	Description	Epaisseur	Description	Epaisseur	Type	N°
17	terre végétale brune	30 cm	limoneux argileux crayeux hétérogène et compact comportant des fragments de silex et de grès de types, graviers, cailloux et blocs.			/	/	/			tronçon de fossés	4000
18	terre végétale brune	40 cm	limon sableux brun foncé homogène et meuble avec inclusions crayeuses (cailloux de craie)	/	/	/	/	/	/	/	tronçon de fossés	4001
19	terre végétale brune	30 cm	limoneux argileux crayeux hétérogène et compact comportant des fragments de silex et de grès de types, graviers, cailloux et blocs.			/	/				/	/

2. Inventaire des structures

Sond. n°	Struct. n°	Type	Forme	Long./ dia	Larg.	Prof.	Remp.	Niveau d'apparition	Mobilier	Dat.	Observations
1	1000	fossé	linéaire		30 cm		Limon sableux brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	40 cm			Ornière? Traces de charrue?
1	1001	fossé	linéaire		45 cm		Limon sableux brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	40 cm			Ornière? Traces de charrue?
2	1002	Fossé	linéaire		40 cm		Limon sableux brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	40 cm			traces de charrue?
3	1003	Fossé	linéaire		50 cm		Limon sableux brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	40 cm			
7	2000	trou de poteau	circulaire		40 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	40 cm			
7	2001	Fosse	circulaire		165 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	50 cm			
7	2002	Fosse	quadrangulaire	185 cm	140 cm		Limon brun foncé homogène et compact avec nombreuses inclusions crayeuses	50 cm			
7	2003	Fosse	quadrangulaire				Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	50 cm	∅		
7	2004	Fosse	quadrangulaire				Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	50 cm	∅		
7	2005	fosse	quadrangulaire				Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	40 cm	∅		
8	2006	fossé	linéaire		160 cm		Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	50 cm	∅		Tranchée de fondation de l'aqueduc ?
8	2007	fosse	quadrangulaire				Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	50 cm	∅		Niveau de remblais
8	2008	fosse ?	quadrangulaire				Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	50 cm	∅		Niveau de remblais ?
8	2015	Aqueduc	linéaire		90 cm		Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses et blocs de grès d'environ 20 cm.	40 cm	∅		Adduction d'eau ?
8	2016	Fosse ?	irrégulier		110 cm		Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	50 cm	∅		Niveau de remblais
9	2009	mur	linéaire		200cm		Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses et blocs de grès d'environ 20 cm.	50 cm	∅		
9	2010	mur	linéaire		95 cm		Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses et blocs de grès d'environ 20 cm.	40 cm	∅		
9	2011	mur	linéaire		180 cm		Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses et blocs de grès d'environ 20 cm. Présence de béton de tuileau	40 cm	∅		

Sond. n°	Struct. n°	Type	Forme	Long./ dia	Larg.	Prof.	Remp.	Niveau d'apparition	Mobilier	Datat.	Observations
9	2014	mur	linéaire		110 cm		Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses et blocs de grès d'environ 20 cm.	40 cm	Ø	Epoque Contemporaine ?	Fosse de plantation ?
9	2017	fosse	circulaire		210 cm		limon argileux brun moyen homogène et compact avec des traces de ferruginisation.	130 cm	Ø		puits?
9	2018	fosse	circulaire		300 cm		limon argileux brun moyen homogène et compact avec des traces de ferruginisation.	135 cm	Ø		puits?
10	2013	aqueduc	linéaire	380 cm	170 cm	60 cm	Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	70 cm	Ø		
10	2012	mur	linéaire		110 cm	40 cm	Limon brun clair homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses et blocs de grès d'environ 20 cm.	30 cm	Ø		
12	3000	fosse	circulaire		110 cm	24 cm	Limon sableux brun foncé homogène et meuble avec du charbon de bois et de nombreux fragments de céramiques.	70 cm	Ø		
17	4000	fossé	linéaire		45 cm	16 cm	Argilo-limoneux homogène et compact comportant des inclusions crayeuses difuses et en grande quantité.	40 cm	Ø		
18	4001	fossé	linéaire		35 cm		Argilo-limoneux homogène et compact comportant des inclusions crayeuses difuses et en grande quantité.	40 cm	Ø		

gf

3. Inventaire du mobilier ferreux

Sondage	Fait	Coupe	Type	Nombre	Code patriarche	N° de caisse
8	2007		Céramique	1	7364	11731
9	2009		Céramique	2	7364	11731
9	2009		Faune	8	7364	11731
9	2010		Céramique	4	7364	11731
9	2010		Faune	1	7364	11731
9	2011		Céramique	9	7364	11731
9	2011		Faune	8	7364	11731
9	entre 2010 et 2011		Céramique	3	7364	11731
9	entre 2010 et 2012		Faune	2	7364	11731
10	2012		Céramique	1	7364	11731
10	2012		Faune	1	7364	11731
10	décapage/TV		Céramique	1	7364	11731
12	3000		Céramique		7364	11731

4. Inventaire de la documentation écrite

N° Inv.	Type de document	commentaire	auteur	échelle	support	rangement
1	carnet de sondage		MC.Charbonnier	A4	Papier	pochette
2	Relevés de terrain		Mc.Charbonnier	1/20e	Millimétré	pochette

5. Inventaire des prélèvements

néant

6. Inventaire des photographies

N° inv	Support				Type Photo				Commune	Lieu-dit	N° de structure	Commentaire	Crédit photo
	Dia	Négatif	Argentique	Numérique	Vue générale	Structure	Détail	Ambiance					
IMG_P1030516				X	X				Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"		Vue générale	MC.Charbonnier
IMG_P1030518				X	X				Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"		Vue générale SD 8	MC.Charbonnier
IMG_P1030519				X	X				Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"		Vue générale	MC.Charbonnier
IMG_P1030520				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2000	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030521				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2001	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030523				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2002	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030525				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2004, 2005	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030528				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2003	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030533				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2006	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030538				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2008	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030542				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2010	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030544				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2010	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030547				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2011	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030549				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2012	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030551				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"		Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030553				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	4001	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030554				X	X				Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	4001	Vue en plan	MC.Charbonnier

N° inv	Support				Type Photo				Commune	Lieu-dit	N° de structure	Commentaire	Crédit photo
	Dia	Négatif	Argentique	Numérique	Vue générale	Structure	Détail	Ambiance					
IMG_P1030555				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	4001	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030556				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	4000	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030558				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	4000	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030559				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	4000 CP 202	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_P1030562				X	X				Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	SD15	Vue générale	MC.Charbonnier
IMG_P1030564				X			X		Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	SD15	Log zone 4000	MC.Charbonnier
IMG_P1030566				X	X				Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	SD 18		MC.Charbonnier
IMG_P1030569				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	3000	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030577				X			X		Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue de détail	MC.Charbonnier
IMG_P1030580				X	X				Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"		Vue zone 2000	MC.Charbonnier
IMG_P1030581				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	1000, 1001	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030588				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	1002	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030590				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	1002	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030592				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	1002	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_P1030594				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	1003	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030599				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2012	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_P1030601				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2012	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_P1030604				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2010	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030606				X			X		Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2010	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030608				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2010	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030611				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2014	Vue en plan	MC.Charbonnier

N° inv	Support				Type Photo				Commune	Lieu-dit	N° de structure	Commentaire	Crédit photo
	Dia	Négatif	Argentique	Numérique	Vue générale	Structure	Détail	Ambiance					
IMG_P1030612				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2006, 2015	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030614				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2016	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_P1030616				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2016	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_P1030618				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	3000	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_P1030619				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	3000	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030620				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	3000	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030621				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030623				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030626				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030628				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030630				X			X		Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_P1030631				X			X		Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_P1030632				X			X		Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030634				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_P1030638				X			X		Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue interne	MC.Charbonnier
IMG_P1030642				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_P1030643				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_P1030646				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_P1030648				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_P1030649				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_P1030652				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue générale	MC.Charbonnier

N° inv	Support				Type Photo				Commune	Lieu-dit	N° de structure	Commentaire	Crédit photo
	Dia	Négatif	Argentique	Numérique	Vue générale	Structure	Détail	Ambiance					
IMG_P1030654				X	X				Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue générale	MC.Charbonnier
IMG_P1030655				X	X				Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Vue générale	MC.Charbonnier
IMG_P1030658				X		X			Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2013	Détail fond aqueduc	MC.Charbonnier
IMG_P1030660				X	X				Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2017	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_P1030662				X	X				Ferreux-Quincey	"Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD Sognes"	2018	Vue en plan	MC.Charbonnier

7. Planche contact



Figure 10 1.JPG



Figure 10.JPG



Figure 11.JPG



Figure 12.JPG



Figure 13.JPG



P1030516.JPG



P1030518.JPG



P1030519.JPG



P1030520.JPG



P1030521.JPG



P1030523.JPG



P1030525.JPG



P1030527.JPG



P1030528.JPG



P1030533.JPG



P1030534.JPG



P1030537.JPG



P1030538.JPG



P1030542.JPG



P1030544.JPG



P1030547.JPG



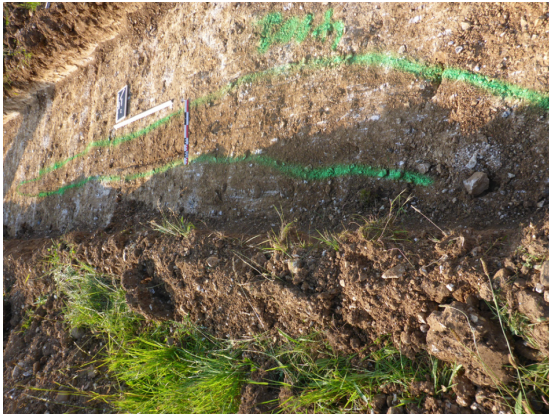
P1030549.JPG



P1030551.JPG



P1030553.JPG



P1030554.JPG



P1030555.JPG



P1030556.JPG



P1030558.JPG



P1030559.JPG



P1030562.JPG



P1030564.JPG



P1030566.JPG



P1030569.JPG



P1030577.JPG



P1030580.JPG



P1030581.JPG



P1030588.JPG



P1030590.JPG



P1030592.JPG



P1030594.JPG



P1030599.JPG



P1030601.JPG



P1030604.JPG



P1030606.JPG



P1030608.JPG



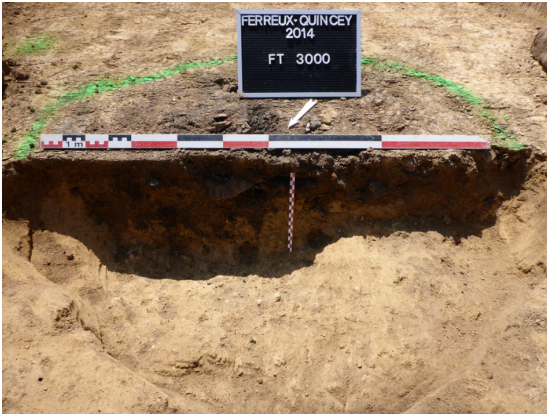
P1030612.JPG



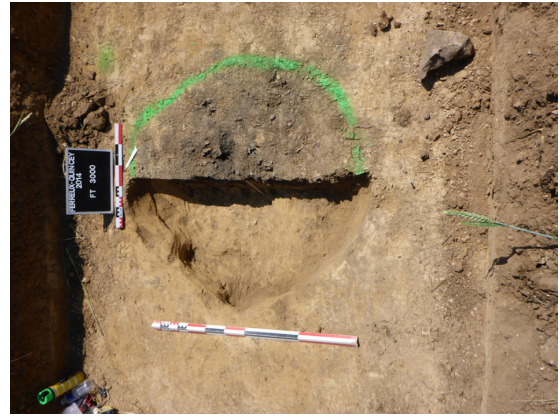
P1030614.JPG



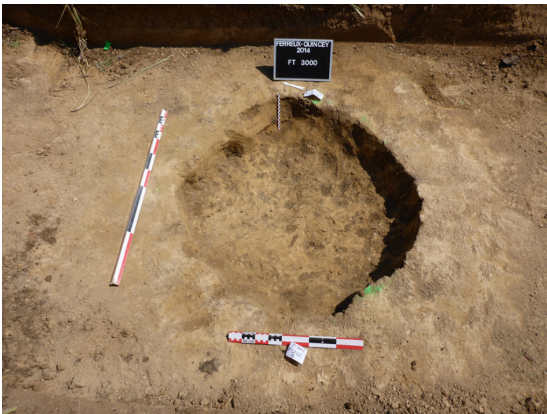
P1030616.JPG



P1030618.JPG



P1030619.JPG



P1030620.JPG



P1030621.JPG



P1030623.JPG



P1030626.JPG



P1030628.JPG



P1030630.JPG



P1030631.JPG



P1030632.JPG



P1030634.JPG



P1030638.JPG



P1030642.JPG



P1030643.JPG



P1030646.JPG



P1030648.JPG



P1030649.JPG



P1030652.JPG



P1030654.JPG



P1030655.JPG



P1030658.JPG



P1030660.JPG



P1030662.JPG

8. Listing des surfaces

Surface prescrite (m ²)	9711
Surface diagnostiquée (m ²)	1099

Tranchée	Surface (m ²)	Longueur	Description
1	66,1	32,2	COMPLEXE
2	107,4	46,0	COMPLEXE
3	136,2	68,1	
4	28,6	14,3	
5	74,1	37,0	
6	55,2	27,6	
7	21,1	10,5	
8	84,8	30,3	COMPLEXE
9	80,9	36,0	COMPLEXE
10	26,3	10,4	COMPLEXE
11	17,6	8,8	
12	86,9	31,1	COMPLEXE
13	86,9	43,4	
14	15,2	7,6	
15	52,8	26,4	
16	24,8	12,4	
17	59,8	29,9	
18	47,9	24,0	
19	26,6	13,3	

8. Listing des points topographiques

MAT	X	Y	Z	DESC	ID
1	745639.696	6816760.814	87.331	Tranchee	7
2	745640.818	6816762.685	87.424	Tranchee	7
3	745649.744	6816757.087	87.556	Tranchee	7
4	745648.603	6816755.377	87.661	Tranchee	7
5	745649.090	6816757.417	87.171	Struture	2000
6	745648.819	6816757.330	87.144	Struture	2000
7	745648.759	6816757.627	87.157	Struture	2000
8	745645.694	6816758.453	86.950	Struture	2001
9	745644.492	6816758.266	86.914	Struture	2001
10	745644.223	6816759.275	86.922	Struture	2001
11	745645.332	6816759.680	86.882	Struture	2001
12	745644.085	6816760.506	86.866	Struture	2002
13	745644.074	6816759.676	86.878	Struture	2002
14	745643.311	6816759.346	86.873	Struture	2002
15	745642.872	6816759.462	86.875	Struture	2002
16	745642.561	6816759.627	86.886	Struture	2002
17	745642.403	6816760.271	86.934	Struture	2002
18	745643.456	6816760.853	86.859	Struture	2002
19	745643.927	6816758.358	86.906	Struture	2003
20	745643.688	6816759.025	86.889	Struture	2003
21	745643.095	6816759.376	86.871	Struture	2003
22	745642.624	6816759.524	86.886	Struture	2003
23	745642.340	6816759.299	86.913	Struture	2003
24	745641.013	6816760.125	86.916	Struture	2004
25	745641.121	6816760.644	86.928	Struture	2004
26	745640.647	6816761.148	87.006	Struture	2004
27	745640.900	6816761.305	86.993	Struture	2005
28	745641.639	6816761.254	86.918	Struture	2005
29	745642.069	6816761.730	86.926	Struture	2005
30	745633.495	6816764.451	87.373	Tranchee	8
31	745634.715	6816766.000	87.370	Tranchee	8
32	745624.047	6816774.509	87.114	Tranchee	8
33	745623.549	6816776.730	87.010	Tranchee	8
34	745620.909	6816776.864	86.836	Tranchee	8
35	745616.713	6816779.772	86.691	Tranchee	8
36	745617.738	6816781.531	86.601	Tranchee	8
37	745613.902	6816785.564	86.351	Tranchee	8
38	745612.026	6816783.007	86.302	Tranchee	8
39	745610.208	6816784.248	86.300	Tranchee	8
40	745609.197	6816782.597	86.310	Tranchee	8
41	745609.652	6816782.249	85.792	Struture	2008
42	745612.132	6816782.616	85.785	Struture	2008

MAT	X	Y	Z	DESC	ID
43	745624.004	6816774.119	86.344	Struture	2015
44	745621.525	6816773.597	86.371	Struture	2015
45	745620.219	6816774.531	86.394	Struture	2015
46	745623.553	6816775.624	86.310	Struture	2015
47	745623.609	6816775.005	86.248	Struture	2015
48	745623.150	6816774.974	86.223	Struture	2015
49	745623.011	6816775.075	86.240	Struture	2015
50	745622.656	6816774.795	86.293	Struture	2015
51	745622.654	6816774.492	86.277	Struture	2015
52	745622.760	6816774.226	86.277	Struture	2015
53	745623.023	6816774.338	86.301	Struture	2015
54	745623.166	6816774.452	86.297	Struture	2015
55	745623.147	6816774.699	86.242	Struture	2015
56	745623.685	6816774.748	86.278	Struture	2015
57	745623.681	6816774.795	86.259	Struture	2015
58	745620.740	6816774.200	86.431	Struture	2006
59	745622.393	6816774.740	86.269	Struture	2006
60	745622.586	6816774.257	86.279	Struture	2006
61	745621.337	6816773.772	86.417	Struture	2006
62	745618.673	6816775.626	86.563	Struture	2007
63	745619.040	6816775.973	86.514	Struture	2007
64	745618.871	6816776.535	86.533	Struture	2007
65	745618.510	6816776.852	86.493	Struture	2007
66	745618.089	6816777.545	86.507	Struture	2007
67	745617.808	6816777.762	86.435	Struture	2007
68	745617.831	6816777.831	86.434	Struture	2007
69	745618.270	6816778.280	86.439	Struture	2007
70	745616.588	6816779.569	86.361	Struture	2007
71	745616.492	6816779.691	86.361	Struture	2007
72	745616.090	6816779.380	86.387	Struture	2007
73	745615.714	6816779.138	86.394	Struture	2007
74	745615.387	6816778.655	86.430	Struture	2007
75	745615.327	6816778.212	86.433	Struture	2007
76	745614.976	6816778.388	86.433	Struture	2016
77	745615.592	6816779.113	86.391	Struture	2016
78	745616.139	6816779.666	86.355	Struture	2016
79	745616.448	6816779.708	86.396	Struture	2016
80	745617.366	6816781.369	86.347	Struture	2016
81	745615.328	6816783.193	86.219	Struture	2016
82	745613.834	6816781.432	86.162	Struture	2016
83	745612.990	6816782.085	85.828	Struture	2016
84	745612.660	6816781.802	85.822	Struture	2016

MAT	X	Y	Z	DESC	ID
85	745612.503	6816781.431	85.855	Struture	2016
86	745612.611	6816781.365	85.842	Struture	2016
87	745612.554	6816781.281	85.840	Struture	2016
88	745612.449	6816781.198	85.820	Struture	2016
89	745611.911	6816781.416	85.818	Struture	2016
90	745611.498	6816781.007	85.817	Struture	2016
91	745612.087	6816782.742	85.739	Sondage	
92	745613.727	6816781.449	86.162	Sondage	
93	745615.292	6816783.393	86.202	Sondage	
94	745613.927	6816785.421	86.307	Sondage	
95	745615.368	6816794.165	86.237	Tranchee	9
96	745616.751	6816795.926	86.242	Tranchee	9
97	745625.145	6816789.030	86.225	Tranchee	9
98	745635.563	6816781.984	86.709	Tranchee	9
99	745637.207	6816784.251	86.517	Tranchee	9
100	745638.863	6816782.952	86.789	Tranchee	9
101	745637.374	6816780.886	86.838	Tranchee	9
102	745645.813	6816774.896	86.998	Tranchee	9
103	745644.657	6816773.222	86.999	Tranchee	9
104	745644.545	6816775.801	86.648	Struture	2014
105	745644.030	6816775.419	86.634	Struture	2014
106	745643.511	6816775.749	86.582	Struture	2014
107	745643.839	6816776.182	86.538	Struture	2014
108	745640.604	6816776.165	86.591	Struture	2011
109	745640.839	6816776.441	86.516	Struture	2011
110	745640.863	6816777.095	86.467	Struture	2011
111	745640.419	6816777.335	86.447	Struture	2011
112	745639.563	6816776.888	86.504	Struture	2011
113	745635.920	6816779.255	86.412	Struture	2010
114	745636.665	6816780.426	86.228	Struture	2010
115	745635.824	6816781.177	86.260	Struture	2010
116	745634.977	6816779.885	86.367	Struture	2010
117	745625.568	6816786.241	85.875	Struture	2009
118	745625.673	6816787.237	85.871	Struture	2009
119	745625.746	6816788.029	85.796	Struture	2009
120	745624.674	6816788.505	85.617	Struture	2009
121	745624.660	6816787.719	85.761	Struture	2009
122	745624.827	6816787.118	85.863	Struture	2009
123	745624.577	6816787.000	85.811	Struture	2009
124	745615.182	6816799.927	85.929	Borne	
125	745620.094	6816798.298	85.982	Borne	
126	745642.866	6816784.405	86.745	Tranchee	10
127	745643.621	6816786.332	86.683	Tranchee	10
128	745653.152	6816782.277	86.708	Tranchee	10
129	745652.346	6816780.471	86.800	Tranchee	10
130	745652.447	6816781.964	86.191	Struture	2013
131	745651.379	6816781.557	86.098	Struture	2013
132	745650.874	6816781.695	86.127	Struture	2013
133	745650.700	6816782.330	86.119	Struture	2013
134	745651.693	6816782.793	86.091	Struture	2013

MAT	X	Y	Z	DESC	ID
135	745648.664	6816784.165	86.469	Struture	2012
136	745647.679	6816782.436	86.561	Struture	2012
137	745646.677	6816782.891	86.538	Struture	2012
138	745647.523	6816784.510	86.494	Struture	2012
139	745647.445	6816784.606	86.258	Axe	201AB
140	745646.545	6816782.941	86.233	Axe	201AB
141	745654.972	6816767.632	87.208	Borne	
142	745660.262	6816785.501	86.627	Borne	
143	745407.164	6817308.902	95.625	Borne	
144	745401.929	6817327.605	97.208	Borne	
145	745397.194	6817330.034	97.077	Borne	
146	745401.393	6817338.243	98.026	Borne	
147	745395.897	6817332.713	97.202	Tranchee	6
148	745393.652	6817331.883	96.996	Tranchee	6
149	745387.354	6817354.005	98.300	Tranchee	6
150	745389.501	6817355.145	98.519	Tranchee	6
151	745387.280	6817363.955	98.235	Tranchee	5
152	745385.196	6817363.419	97.982	Tranchee	5
153	745375.664	6817397.789	99.782	Tranchee	5
154	745377.572	6817398.382	100.033	Tranchee	5
155	745383.496	6817403.879	100.658	Borne	
156	745361.084	6817394.736	98.858	Tranchee	4
157	745363.065	6817395.030	98.982	Tranchee	4
158	745366.170	6817381.587	98.229	Tranchee	4
159	745364.106	6817381.099	98.127	Tranchee	4
160	745347.387	6817392.439	98.202	Tranchee	1
161	745349.187	6817392.805	98.284	Tranchee	1
162	745357.628	6817361.792	96.689	Tranchee	1
163	745355.531	6817361.280	96.382	Tranchee	1
164	745359.238	6817347.633	95.694	Tranchee	2
165	745361.238	6817348.166	95.795	Tranchee	2
166	745373.533	6817303.817	92.642	Tranchee	2
167	745371.443	6817303.329	92.452	Tranchee	2
168	745368.136	6817298.633	92.127	Borne	
169	745383.156	6817311.639	93.867	Tranchee	3
170	745385.323	6817311.745	94.023	Tranchee	3
171	745369.919	6817369.679	97.732	Tranchee	3
172	745367.609	6817368.829	97.553	Tranchee	3
173	745735.244	6816493.994	102.663	Tranchee	18
174	745735.933	6816496.099	102.595	Tranchee	18
175	745755.733	6816487.790	102.427	Tranchee	18
176	745754.803	6816485.705	102.463	Tranchee	18
177	745746.882	6816491.543	102.012	Struture	4002
178	745747.075	6816491.114	101.966	Struture	4002
179	745748.820	6816490.025	101.966	Struture	4002
180	745751.820	6816488.669	101.917	Struture	4002
181	745752.640	6816488.140	101.844	Struture	4002
182	745752.668	6816488.060	101.938	Struture	4002
183	745749.849	6816489.071	102.092	Struture	4002
184	745747.071	6816490.343	102.064	Struture	4002

MAT	X	Y	Z	DESC	ID
185	745746.333	6816491.662	102.079	Struture	4002
186	745737.157	6816479.681	103.429	Tranchee	17
187	745738.064	6816481.612	103.311	Tranchee	17
188	745766.102	6816468.365	103.076	Tranchee	17
189	745765.819	6816466.630	103.138	Tranchee	17
190	745738.189	6816480.625	102.982	Struture	4000
191	745738.031	6816480.186	102.989	Struture	4000
192	745747.306	6816476.468	102.893	Struture	4000
193	745751.854	6816474.604	102.988	Struture	4000
194	745753.279	6816474.568	102.883	Struture	4000
195	745749.088	6816476.421	102.958	Struture	4000
196	745748.420	6816476.397	103.193	Struture	4000
197	745768.310	6816452.221	103.817	Tranchee	16
198	745767.143	6816450.121	103.965	Tranchee	16
199	745757.177	6816454.427	104.163	Tranchee	16
200	745757.986	6816456.384	104.084	Tranchee	16
201	745746.761	6816460.711	104.262	Tranchee	15
202	745745.947	6816458.826	104.462	Tranchee	15
203	745724.186	6816466.864	104.457	Tranchee	15
204	745725.308	6816469.127	104.295	Tranchee	15
205	745721.401	6816467.213	104.556	Borne	
206	745769.177	6816449.148	104.124	Borne	
207	745778.837	6816477.882	102.242	Tranchee	19
208	745778.149	6816475.910	102.150	Tranchee	19
209	745765.818	6816481.087	102.547	Tranchee	19
210	745766.866	6816482.778	102.619	Tranchee	19
211	745731.870	6816505.459	102.189	Borne	
212	745526.838	6816691.813	91.881	Tranchee	14
213	745528.911	6816690.746	91.698	Tranchee	14
214	745526.334	6816684.602	92.058	Tranchee	14
215	745524.336	6816685.519	92.072	Tranchee	14
216	745513.317	6816669.429	93.155	Borne	
217	745512.929	6816669.015	93.227	Borne	
218	745528.860	6816669.109	92.818	Tranchee	13
219	745526.890	6816669.739	92.688	Tranchee	13

MAT	X	Y	Z	DESC	ID
220	745542.040	6816706.535	90.705	Tranchee	13
221	745544.228	6816705.791	90.735	Tranchee	13
222	745535.358	6816686.334	91.267	Struture	Chablis
223	745534.663	6816686.437	91.221	Struture	Chablis
224	745534.815	6816685.660	91.221	Struture	Chablis
225	745535.515	6816685.639	91.287	Struture	Chablis
226	745543.400	6816675.366	92.193	Tranchee	12
227	745545.365	6816674.541	92.159	Tranchee	12
228	745556.796	6816699.458	90.471	Tranchee	12
229	745558.796	6816698.716	90.647	Tranchee	12
230	745559.866	6816702.088	90.530	Tranchee	12
231	745553.573	6816704.795	90.477	Tranchee	12
232	745552.653	6816701.399	90.589	Tranchee	12
233	745554.639	6816700.651	90.545	Tranchee	12
234	745556.078	6816701.011	90.170	Struture	3000
235	745556.671	6816701.201	90.079	Struture	3000
236	745556.469	6816701.832	90.047	Struture	3000
237	745555.749	6816701.605	90.009	Struture	3000
238	745556.832	6816701.000	90.123	Axe	202AB
239	745555.631	6816701.626	90.086	Axe	202AB
240	745570.695	6816698.876	90.387	Borne	
241	745557.307	6816673.227	92.058	Tranchee	11
242	745555.083	6816673.879	92.116	Tranchee	11
243	745552.242	6816666.334	92.554	Tranchee	11
244	745554.112	6816665.597	92.592	Tranchee	11
245	745554.197	6816664.363	92.921	Borne	
246	745648.236	6816782.083	85.968	Tranchee	10
247	745649.527	6816779.403	86.055	Tranchee	10
248	745651.931	6816779.956	86.059	Tranchee	10
249	745653.143	6816782.235	86.015	Tranchee	10
250	745652.214	6816782.204	85.354	Struture	2013
251	745648.653	6816781.308	85.195	Struture	2013
252	745648.564	6816781.636	85.333	Struture	2013
253	745652.000	6816782.583	85.258	Struture	2013

Ferreux-Quincey, Aube Rue du Moulin, Impasse des Prairies, Chemin de Marigny, RD de Sognes Une adduction d'eau dans la Vallée de l'Ardusson

Chronologie

Protohistoire
Hallstatt
Empire romain
Moyen-Âge

Sujets et thèmes

Bâtiment
Hydraulique
Fosse
Fossé

Mobilier

Céramique
TCA

L'opération de diagnostic archéologique réalisée sur quatre parcelles 35, 17, 108, 256, 25 et 26 de la commune de Ferreux-Quincey (10) fait suite à une demande volontaire de Bouygues Immobilier. Le diagnostic prescrit par le Service Régional de l'archéologie et réalisé par l'Inrap a pour but de repérer le potentiel archéologique de la surface totale du projet soit

9711 m² en raison de sa localisation dans une zone urbanisée révélant un riche patrimoine archéologique.

Dix-neuf sondages et huit extensions ont été réalisés, ce qui représente un taux d'ouverture de 9%. La côte d'apparition des vestiges oscille entre 86 et 102 m NGF soit 0,50 m sous le niveau du sol actuel (profondeur moyenne d'apparition des vestiges : 0,40 m).

16 unités stratigraphiques (US) ont été définies au cours de l'opération, elles sont relatives à 1 structure et 23 faits. Six vestiges ont livré du mobilier céramique soit environ 23 % de la totalité des vestiges. La majorité du mobilier céramique concerne l'époque protohistorique, quelques tessons indiquent une présence gallo-romaine et médiévale. Toutefois compte-tenu du mode de construction des vestiges et de la céramique associée, deux phases d'occupations principales ont pu être mises en évidence : la période protohistorique et la période gallo-romaine.

La période protohistorique se signale par la présence d'une fosse de combustion (foyer) dans laquelle quarante-quatre fragments ont été mis au jour sur le secteur 3000 (*parcelle rue du Moulin*). Le fait détecté semble correspondre à une occupation bien circonscrite au centre du village de Ferreux Quincey. Il convient de surcroît de souligner le grand intérêt du mobilier céramique observé dans la fosse 3000, fouillée intégralement, qui fournit un aperçu sur le vaisselier hallstattien local.

Localisés sur le secteur 2000 (*parcelle impasse des Prairies*), les vestiges antiques occupent une superficie de 1600 m². Cinq fondations de murs ont été mises au jour et partiellement observées compte-tenu des contraintes liées à la parcelle (exiguïté et ligne à moyenne tension). La découverte significative de ce diagnostic est la présence d'un aqueduc maçonné observé sur une longueur de 7 m qui suit la pente naturelle du terrain. Parfaitement conservé, il est orienté nord-est-sud-ouest. Cette structure est intéressante à plusieurs titres. Tout d'abord en Gaule romaine (dans les limites de la France métropolitaine) il s'agit du mode de construction le plus utilisé pour l'édification des aqueducs et ce à toutes les époques. Néanmoins dans le département de l'Aube (10), les découvertes d'aqueducs maçonnés concernent uniquement celui découvert à Troyes. Cette découverte soulève donc deux questions : Quelle est l'origine de cette adduction et quel établissement alimente-t-elle ?

Sur les quatre parcelles diagnostiquées, seules les parcelles 256 (*secteur 3000*) et 25 et 26 (*secteur 2000*) ont livré de nombreuses informations (un foyer avec plus de onze formes céramiques datées du Hallstatt D2-D3 à La Tène A ; un tronçon d'aqueduc maçonné et des fondations de murs en grès) mais qui restent incertaines tant quelques attributions chronologiques peuvent être litigieuses et l'interprétation des structures délicates compte-tenu des contraintes liées aux terrains. Seul un décapage extensif pourrait confirmer ou infirmer ces interprétations. Les données archéologiques récoltées lors d'une étude approfondie seraient d'un intérêt majeur pour la connaissance du passé de ce secteur géographique de la vallée de l'Ardusson, elle permettrait ainsi de définir l'évolution chronologique du site.

Inrap Grand Est-Nord

12 rue de Méric, CS 80005 57063 Metz Cedex 02
Tél. 03 87 16 41 50 grand-est-nord@inrap.fr